

2019

DONNEZ-VOUS
LA CHANCE
DE RÉUSSIR.

La formation est une chance,
La formation est un droit.

unccas

LA FORMATION DES ÉLU(E)S EST UN DROIT !

En tant qu'élu(e), vous bénéficiez d'un droit individuel à la formation reconnu par la loi du 3 février 1992.

UN BUDGET DÉDIÉ

Le budget formation des élu(e)s est une dépense obligatoire pour la collectivité, il est plafonné à 20% du montant des indemnités annuelles de l'ensemble des élu(e)s de ladite collectivité. Dans les 3 mois suivant son renouvellement, le conseil municipal doit délibérer sur l'exercice du droit à la formation de ses membres et définir les orientations et les crédits ouverts. Un tableau récapitulatif des actions de formation financées par la collectivité doit être annexé au compte administratif donnant ainsi lieu à un débat annuel sur le sujet.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les petites communes peuvent bénéficier d'une dotation dite "élu local" leur permettant de couvrir les dépenses liées à la prise en charge de la formation.

LE DIF DES ELUS : COMMENT FINANCER SA FORMATION ?

Conditions pour en bénéficier :

Être élu local (indemnisé ou non) en cours de mandat.

Les élus peuvent également prétendre au droit individuel à la formation dans les six mois qui suivent la fin du mandat.

Le compte d'heure : 20h00 par an quel que soit le nombre de mandat.

Les formations relatives à l'exercice du mandat doivent être dispensées par un organisme agréé par le ministère de l'Intérieur.

comment faire sa demande ?

Télécharger la demande de financement sur le site CDC : www.dif-elus.fr

Ou

Demander par mail à dif-elus@caissedesdepots.fr

Le délai de réponse est de 2 mois, la réponse est reçue au plus tard 15 jours avant le début de la formation

PIÈCES À JOINDRE A LA PRESENTE DEMANDE

- Copie d'une convocation à l'assemblée délibérante datant de moins de 6 mois ou tout autre justificatif du statut
- Copie d'une pièce d'identité
- Un devis de l'organisme, au nom de l'élu et les dates de formation ou calendrier de formation

PIÈCE À JOINDRE A L'ISSUE DE LA FORMATION

- Attestation de suivi de formation (mentionnant le nombre d'heure)
- Formulaire de demande de remboursement et justificatifs de frais
- Le relevé d'identité bancaire de l'élu, le cas échéant

A savoir :

Le paiement des frais pédagogiques s'effectue par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) à l'organisme de formation. Si le financement couvert par la CDC ne couvre pas la totalité des frais pédagogiques, le montant restant à charge sera réglé directement par l'élu à l'organisme de formation.

NB : Il est à noter qu'à ce jour, le CNFPT (Centre national de la Fonction publique territoriale) n'est pas un organisme agréé au titre des formations éligibles dans le cadre du DIF Elus.

Pour plus de renseignements, consultez le site de la DGCL.



Ce catalogue formation 2019 répond à l'un des objectifs du Plan de développement global 2015-2020 de l'UNCCAS : outiller les CCAS/CIAS et leurs unions départementales pour leur permettre de monter en compétences et préserver la qualité du service rendu à nos concitoyens.

Certes, les contingences financières auxquelles nous sommes tous confrontés obligent chaque CCAS/CIAS à faire des choix. Quitte à reconsidérer ou mettre au second plan des activités qui, bien qu'essentielles, peuvent paraître moins prioritaires que celle de répondre, quotidiennement, à une demande sociale qui elle, ne cesse de progresser.

Dans ce contexte particulier, la formation des élus, des professionnels et des bénévoles de CCAS/CIAS reste non seulement un droit mais aussi une façon de répondre à cette progression des besoins sociaux. Se former est un choix politique pour qui veut garantir l'efficacité du service public de proximité vers lequel se tournent de nombreuses personnes auprès desquelles les CCAS et les CIAS jouent un rôle majeur.

C'est pourquoi l'offre d'UNCCAS Formation évolue et se renouvelle constamment. **En témoignent les nouveaux modules de formation proposés cette année, que ce soit dans le champ de l'Analyse des Besoins Sociaux, de l'utilisation des données statistiques de votre territoire, du financement de vos projets locaux, de l'accompagnement des personnels et de l'usager vers le numérique. Nous vous proposons également des formations spécifiques "bilan de mandat" et "objectifs 2020-2026".**

Elus et professionnels pourront également compter sur des offres préférentielles adaptées mais aussi des formations décentralisées toujours plus nombreuses, et organisées en lien avec les unions départementales de CCAS/CIAS.

UNCCAS Formation entend ainsi accompagner les CCAS et les CIAS mais aussi l'ensemble des acteurs engagés dans la mise en œuvre d'une action sociale de proximité, sur tous les territoires, et dont la récente réforme territoriale a souligné les enjeux.

Joëlle MARTINAUX
Présidente de l'UNCCAS

UNCCAS formation s'adresse aux élus et membres nommés des CCAS et CIAS, aux directeurs et aux agents. Mais le catalogue de l'UNCCAS, c'est également un ensemble de thématiques pouvant intéresser les personnes agissant dans le social localement (associations, agents ou élus des départements, etc).



**OFFRE PRÉFÉRENTIELLE CCAS
CUMULEZ LES FORMATIONS !**

Dès la 4^{ème} formation par CCAS/CIAS dans une même année, bénéficiez de 25% de réduction sur le tarif de l'inscription.

Remise de 25%

Pour plus de renseignements, contactez nos services :

01 70 61 22 68

formation@unccas.org



UNCCAS Formation, agréée pour la formation des élus depuis 2004

Spécialiste des formations à l'action sociale locale

1 Une représentation nationale

2 Une connaissance et une expertise du champ de l'action sociale locale

3 Une approche "réseau"
Des formations permettant des échanges d'expérience avec ses pairs

Notre + value

4 Des formations ACTION pour construire des outils adaptés aux problématiques des CCAS. Des Ateliers de formation avec des mises en pratique à partir de cas réels.

5 Des formateurs experts, issus majoritairement de l'action sociale.

Les formations à Paris

UNCCAS Formation vous propose des **formations catalogue "clé en main"** organisées tout au long de l'année dans nos locaux parisiens.

Les formations dans vos locaux

Des formations sur-mesure adaptées à vos besoins et organisées directement dans votre structure.

Les formations dans votre UDCCAS

Toutes les formations peuvent être organisées au niveau départemental, en collaboration avec les **Unions Départementales de CCAS/CIAS**.

NOS OUTILS ET RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

Afin de garantir une prestation de qualité, UNCCAS Formation propose pour chaque formation des outils pédagogiques adaptés :

- 1** Un **questionnaire avant-stage** est adressé aux participants 1 mois avant la formation afin de connaître précisément les attentes de chaque stagiaire sur la formation et de permettre au formateur de s'adapter aux plus près de vos besoins.
- 2** Une **documentation pédagogique complète**
Un support pédagogique est remis à chaque participant le jour de la formation et une documentation complète est ensuite disponible via un accès internet. **Des livrets personnalisés ou un guide de notre collection « les indispensables » peuvent être offerts dans le cadre de certaines formations.**
- 3** Un **questionnaire d'évaluation de la formation** est complété par l'ensemble des participants à l'issue de la formation afin de s'assurer de votre satisfaction.
- 4** Une **attestation de formation** est remise à chaque participant à l'issue de la formation.

PRINCIPES PÉDAGOGIQUES FORMATION ACTION

Une pédagogie active et participative : le formateur accompagne les stagiaires pour réaliser leur diagnostic et pour construire leur propre outil. Il fait formaliser des modes opératoires pour une utilisation immédiate des outils sur le terrain.

ATELIER FORMATION : UNE PÉDAGOGIE PARTICIPATIVE

Le formateur favorise les échanges d'expériences permettant de s'enrichir et de résoudre les problématiques, il fait progresser à partir d'exercices et d'études de cas concrets des participants.

ÉLU(E)S

PROFESSIONNEL(LE)S

L'ORGANISATION DES CCAS/CIAS

Nouveau : Réaliser un bilan de mandature pour définir les nouvelles orientations ...p12
 Les relations Ville/CCAS, EPCI/CIASp13
Nouveau : Les étapes de mise en place du nouveau CA d'un CCAS/CIAS.....p14
 Maîtriser les règles de fonctionnement du CCAS/CIASp15
Nouveau : Revue d'actualité juridique des CCASp16

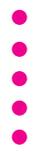
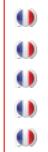


ÉLU(E)S

PROFESSIONNEL(LE)S

L'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX

Quelles formations clés pour réussir mon Analyse des Besoins Sociauxp18
 L'Analyse des Besoins Sociaux adaptée aux communes de moins de 10 000 habitantsp19
 L'Analyse des Besoins Sociaux adaptée aux communes de plus de 10 000 habitantsp20
Nouveau : l'usage de Balises-UNCCAS pour réaliser son ABSp21
 Nouveau : l'Analyse des Besoins Sociaux : lecture et appropriation des données statistiquesp22



ÉLU(E)S

PROFESSIONNEL(LE)S

LES POLITIQUES SOCIALES AU QUOTIDIEN

**Nouveau : Organiser le service de la domiciliation pour optimiser la prise en charge
 du parcours des personnes domiciliées**p24
 De la mise à l'abri au logementp25
 La domiciliation des personnes sans domicile stablep26
 Le droit des étrangers : dernière réformep27
 Développer une politique locale d'inclusion bancaire.....p28
**Nouveau : Comprendre les enjeux du secteur du handicap pour s'engager dans une
 politique efficace**p29
 L'aide sociale facultative.....p30



ÉLU(E)S

PROFESSIONNEL(LE)S



L'INTERCOMMUNALITÉ

Le CIAS : projet, organisation et fonctionnementp60

Nouveau : Action sociale d'intérêt communautaire, de la réflexion à la décisionp61

ÉLU(E)S

PROFESSIONNEL(LE)S



LES FINANCES/RH/MANAGEMENT

Contraintes budgétaires et politiques sociales : comment faire ?p62

Compréhension du budget du CCAS/CIASp63

Formation Action : les Règles de la communication positive :
être acteur de sa communication.....p65

Budget et comptabilité des CCAS : la M14p66

La M14 : module perfectionnementp67

Atelier : Optimiser ses écrits professionnelsp68

Nouveau : Construire une stratégie de réponse à l'inclusion numérique.....p69

Nouveau : inclusion numérique : comment accompagner l'utilisateur.....p70

LES FORMATIONS DÉCENTRALISÉES POUR LES UDCCAS OU LES CCAS

Toutes nos formations figurant au catalogue (ou sur une thématique spécifique) peuvent être organisées en décentralisé, en collaboration avec les Unions Départementales de CCAS/CIAS.

UNCCAS FORMATION VOUS ACCOMPAGNE DANS VOTRE DÉMARCHÉ POUR

- 1 La définition du programme de formation.
- 2 La mise à disposition du formateur.
- 3 Le lancement d'une communication spécifique (préalablement définie avec l'Union départementale).
- 4 La gestion des inscriptions, l'envoi des convocations et conventions de formation, la facturation directement auprès des CCAS et la remise d'attestation de fin de stage.
- 5 L'envoi de la documentation pédagogique.

CONDITIONS D'ORGANISATION

- 1 Un nombre minimum de 8 stagiaires est requis.
- 2 La gestion logistique devra être assurée sur place (mise à disposition d'une salle adaptée, fourniture du matériel nécessaire au bon déroulement de la formation, organisation de la restauration, accueil du formateur, etc.).

Si vous souhaitez organiser une formation figurant au catalogue (ou sur une thématique spécifique), contactez votre UDCCAS pour communiquer votre souhait de formation.

LES FORMATIONS DANS VOS LOCAUX

UNCCAS FORMATION VOUS ACCOMPAGNE DANS VOTRE DÉMARCHÉ

Vous bénéficiez d'une prestation individualisée : UNCCAS Formation analyse votre demande et vous propose un contenu "sur-mesure" adapté aux spécificités de votre structure avec une tarification spécifique à la journée (pour un groupe de 12 personnes maximum). Selon le choix de la date et du lieu de la formation : nos formateurs peuvent intervenir le samedi !

Vous souhaitez former plusieurs de vos élus sur une formation figurant au catalogue ou sur une thématique particulière, UNCCAS Formation vous propose d'organiser la formation directement au sein de votre structure.

RÉPONSES À VOS APPELS D'OFFRES

Votre collectivité lance un marché sur un projet de parcours de formation dans vos locaux portant sur le champ de l'action sociale, adressez-nous vos appels d'offres : l'équipe d'UNCCAS Formation est compétente pour y répondre.

Toutes les formations figurant à notre catalogue peuvent être organisées dans vos locaux.

NOS TARIFS

Nos tarifs comprennent : la définition du programme de formation, la mise à disposition du formateur et des modèles de la documentation pédagogique pour impression sur place.

CONTACT
CAROLE PÉAN
CPEAN@UNCCAS.ORG
TÉL. 01 70 61 22 68

TARIFS PAR PARTICIPANTS POUR LES FORMATIONS DANS NOS LOCAUX À PARIS (REPAS INCLUS)

COLLÈGE	FORMATION 1 JOUR	FORMATION 2 JOURS	FORMATION 3 JOURS
- de 5 000 habitants	215 €	325 €	430 €
de 5 à 20 000 habitants	320 €	495 €	595 €
+ de 20 000 habitants	395 €	595 €	695 €

Tarif majoré à 50% pour les non-adhérents. Les frais de déplacement et d'hébergement ne sont pas pris en charge.

TARIFS PAR PARTICIPANTS POUR LES FORMATIONS DÉCENTRALISÉES EN UDCCAS (REPAS INCLUS)

COLLÈGE	FORMATION 1 JOUR	FORMATION 2 JOURS	FORMATION 3 JOURS
- de 5 000 habitants	150 €	220 €	300 €
de 5 à 20 000 habitants	290 €	350 €	480 €
+ de 20 000 habitants	395 €	595 €	695 €

Tarif majoré à 50% pour les non-adhérents. Les frais de déplacement et d'hébergement ne sont pas pris en charge.

POUR VOUS INSCRIRE

Les inscriptions aux formations UNCCAS se font désormais en ligne :

- Rendez-vous à la rubrique calendrier de formation dans l'onglet formation
- Sélectionnez votre formation
- En bas de page : cliquez sur Je suis adhérent UNCCAS, je m'identifie pour m'inscrire
- Renseignez le formulaire en ligne
- Cliquez sur "validez votre inscription"
- Vous recevrez un mail de confirmation de pré-inscription accompagné du bulletin d'inscription à faire signer par votre organisme
- Remplissez le questionnaire portant sur les attentes du stagiaire au cours de la formation
- Renvoyez le bulletin d'inscription et questionnaire avant-stage par mail au service formation : formation@unccas.org
- Votre bulletin d'inscription signé vaut engagement et confirmation d'inscription

INSCRIPTIONS

Toute inscription doit être formalisée par un bulletin d'inscription dûment complété et signé par l'intéressé(e) et la collectivité. Ce bulletin d'inscription est disponible sur notre catalogue, sur notre site internet ou sur demande, et doit être adressé, au moins **10 jours avant la formation**, au pôle formation de l'UNCCAS, par courrier, par fax ou par mail. Vous recevez en retour, par courrier, une convocation de participation à la formation, précisant le lieu, la(les) date(s) et les horaires de la formation, accompagnée de votre convention de formation en double exemplaire (un exemplaire devant nous être retourné dûment signé). **NB : La réception de votre bulletin d'inscription vaut confirmation de votre inscription.**

TARIFS

Les montants des frais d'inscription sont mentionnés en euros sur chaque programme de formation et les tarifs indiqués s'entendent en nets (non assujettis à la TVA). Les tarifs comprennent la participation à la formation, les repas du midi (pour les formations à Paris et décentralisées uniquement) et la documentation pédagogique. Toute participation à une formation (même partiellement) donnera lieu au paiement de la totalité des frais d'inscription correspondants à ladite formation.

ANNULATION

A PARIS OU DÉCENTRALISÉ (formations catalogue réalisées dans les locaux de l'UNCCAS ou en décentralisé, dans les locaux mis à disposition par les Unions départementales des CCAS).

- Par le stagiaire

Les personnes inscrites à une session de formation doivent impérativement se présenter le jour de la formation ou faire part de leur désistement au moins **14 jours calendaires** avant la(les) date(s) de la formation. Tout désistement intervenu moins de 14 jours calendaires avant, ainsi que la non présence le jour de la formation, donnera lieu (sauf cas de force majeure) à facturation, auprès du CCAS, de la totalité de la somme due (le bulletin d'inscription faisant foi). A noter qu'en cas d'annulation dans les 14 jours calendaires qui précèdent la formation, l'intéressé pourra se faire remplacer. Toute annulation devra être confirmée par écrit (courrier, mail ou fax).

- Par l'UNCCAS

En raison d'un nombre insuffisant d'inscrits, l'UNCCAS se réserve le droit d'annuler la formation 7 jours calendaires avant la date de la session, sans aucun remboursement de frais. L'UNCCAS s'engage à prévenir chaque participant inscrit par mail, fax ou courrier. Nous vous suggérons de ne pas engager de frais, en lien avec la formation, avant réception du mail confirmant le maintien de la dite formation

FORMATION DANS VOS LOCAUX (formations sur-mesure réalisées dans les locaux du commanditaire) Toute formation Intra annulée par le commanditaire moins de **7 jours calendaires** avant la formation entraînera un paiement de la moitié de la somme due, au titre des frais pédagogiques engagés par l'UNCCAS.

RÈGLEMENT

Pour les formations à Paris, dans vos locaux, décentralisées, le règlement doit intervenir dès réception de la facture, qui est adressée par courrier, en trois exemplaires, à l'issue de la formation.

ATTESTATION

A l'issue de la formation, une attestation de fin de formation est remise à chaque participant. UNCCAS Formation adresse également, avec la facture, une attestation de présence.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

L'ensemble de nos formations planifiées au catalogue se déroule dans nos locaux à Paris situés : **11, rue Louise Thuliez - 75019 Paris**

UNCCAS Formation dispose de 3 salles de formation sur place, modulables en salle de conférence. Nos salles sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Une liste d'hôtels proches de nos locaux avec des tarifs préférentiels est disponible sur notre site internet.

HORAIRES

Pour toutes les formations se déroulant dans nos locaux à Paris :

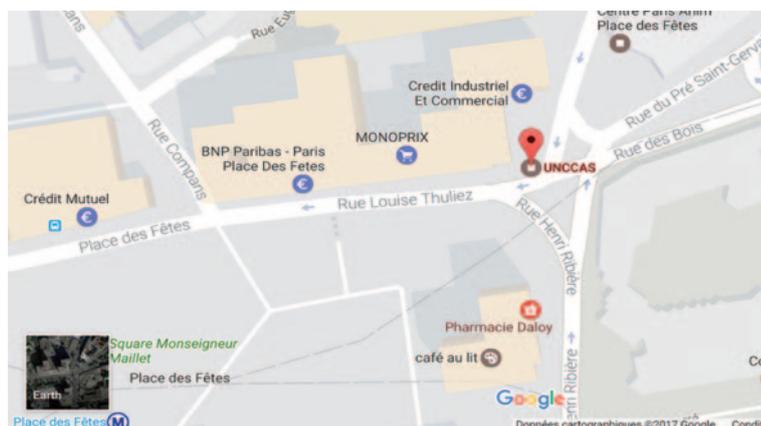
Le 1^{er} jour : 10h00 - 17h30 (accueil à partir de 9h30)

Le 2^{ème} jour : 9h00 - 16h30

Le 3^{ème} jour : 9h00 - 16h30

ACCÈS

En métro : ligne 11, arrêt "Place des Fêtes" sortie "Place des Fêtes".



NOUVEAU : RÉALISER UN BILAN DE MANDATURE POUR DÉFINIR LES NOUVELLES ORIENTATIONS



Cette formation s'adresse aux élus qui souhaitent engager un travail personnel ou en équipe (intra) de bilan de leur action sur la mandature actuelle, **afin de mieux définir les nouvelles orientations de leur projet social.**

1 OBJECTIFS

- Savoir identifier et exprimer clairement les actions, projets mis en œuvre ou en cours de réalisation
- Evaluer les points saillants de l'action sociale portés par les élus et mesurer les impacts dans le projet communal ou intercommunal
- Changer de regard sur l'action sociale et en faire une force pour le territoire
- Être capable de situer le contexte dans lequel évolue les politiques publiques, et en particulier l'action sociale (contexte des politiques nationales, institutionnelles, contexte socio-économique) pour cibler des objectifs futurs ou des pistes de travail à engager.

2 CONTENU

Les 5 étapes clés du bilan de mandat :

- Rappel des engagements ou projets annoncés en 2014
- Regard sur les réalisations
- Les renoncements et leur motivation
- Ce que vous pensez qu'en retiendront les habitants
- Les 7 clés de réussite des projets

Penser les politiques sociales dans une société en réorganisation

- Les enjeux et leur cadre législatif
- Nouvelles organisations territoriales
- CCAS et CIAS au service du projet social

Ateliers de travail

- Définir et construire des pistes d'action pour la mandature 2020-2026
- En fonction du nombre de participants, et de la forme (intra ou inter), le travail participatif, sous forme d'atelier, ne sera pas proposé sous les mêmes mises en pratique

Objectifs : définir le ou les éléments de contexte et savoir les présenter ; cibler 3 thématiques et objectifs à atteindre en matière de résultat (ex/lutter contre l'illettrisme pour diminuer le nombre d'enfants en échec scolaire sur les savoirs de base dans le premier cycle), être en capacité de nommer une action attachée à la réalisation de l'objectif, soumettre ses choix aux autres participants

3 MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et méthodologiques
- Ateliers à partir des objectifs des participants
- Exemple concrets de projets innovants portés par des communes ou des intercommunalités
- Lien sur base de données (textes législatifs, rapports et études, fiches pratiques)

LIEU

Paris - UNCCAS/Intra

DURÉE

1 jour

DATES

10h00 à 17h00
29 mai 2019
6 novembre 2019

CONTACT

Carole PÉAN
Responsable de la formation
Tél.01 70 61 22 68
cpean@unccas.org

formation@unccas.org

INTERVENANT

Sophie SARAMITO

TARIFS PAR STRATES DE POPULATION

5 000 habitants et < : 215 €
5 000 à 20 000 habitants : 320 €
> à 20 000 habitants : 395 €

 ÉLU(E)S

 PROFESSIONNEL(LE)S

Elu(e) CCAS, CIAS, Commune, EPCI, cabinet, directeur(trice)

LES RELATIONS VILLE/CCAS, EPCI/CIAS

1 OBJECTIFS

Comprendre les enjeux de la répartition des objectifs et des moyens entre la collectivité territoriale/groupement et le CCAS/CIAS et la nécessité de formaliser les relations

2 CONTENU

- Définir le cadre des relations entre la collectivité territoriale et le CCAS/CIAS
- Le projet politique comme préalable à la définition du cadre
- Identification et mutualisation des moyens et des objectifs
- Méthodologie et formalisation des relations ville / CCAS/CIAS

3 MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et méthodologiques
- Analyse de cas pratiques
- Echanges entre participants

PRÉREQUIS

Aucun

LIEU

Paris - UNCCAS

DURÉE

1 jour

DATES

De 10h00 à 17h00
31 janvier 2019

CONTACT

Carole PÉAN
Responsable de la formation
Tél.01 70 61 22 68
cpean@unccas.org

formation@unccas.org

INTERVENANT

Francis PRIOR

TARIFS PAR STRATES DE POPULATION

5 000 habitants et < : 215 €
5 000 à 20 000 habitants : 320 €
> à 20 000 habitants : 395 €

ÉLU(E)S

PROFESSIONNEL(LE)S

NOUVEAU : LES ÉTAPES DE MISE EN PLACE DU NOUVEAU CA DU CCAS/CIAS (assurer leur mise en œuvre)

Préparer l'installation du CA du CCAS/CIAS suite aux élections municipales

1 OBJECTIFS

- Comprendre les places et fonction du CA du CCAS/CIAS au sein de la collectivité de rattachement
- Connaître et maîtriser la mise en œuvre des étapes et des éléments réglementaires et juridiques, pour la mise en place du nouveau CA
- Identifier les différents outils administratifs et fonctionnels définis et adoptés par le CA
- Appréhender le fonctionnement du CA du CCAS - de sa première séance et dans la durée de la mandature

2 CONTENU

Le CCAS et sa collectivité de rattachement

- L'action sociale dans l'action territoriale
- Le statut particulier d'EPA

Rappel du cadre juridique et des autorités de contrôle

Les étapes de mise en œuvre du Conseil d'Administration

- Calendrier
- Composition du conseil d'administration
- Elections et nominations des membres
- Le statut des administrateurs

Rôle et fonctionnement du CA

- Les instances
- Les délégations
- Les différents outils administratifs et fonctionnels

L'installation du CA et le déroulement de la première séance

Appréhender le fonctionnement du CA sur une année budgétaire

3 MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et pratiques
- Apports et mise à disposition de modèles administratifs et autres documents
- Echanges entre participants

LIEU

Paris - UNCCAS

DURÉE

1 jour

DATES

10h00 à 17h00
11 décembre 2019

CONTACT

Carole PÉAN
Responsable de la formation
Tél.01 70 61 22 68
cpean@unccas.org

formation@unccas.org

INTERVENANT

Sophie SARAMITO

TARIFS PAR STRATES DE POPULATION

5 000 habitants et < : 215 €
5 000 à 20 000 habitants : 320 €
> à 20 000 habitants : 395 €



ÉLU(E)S



PROFESSIONNEL(LE)S

Elu(e), directeur(trice)

MAÎTRISER LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DU CCAS/CIAS

1 OBJECTIFS

- Connaître le cadre réglementaire et législatif du CCAS/CIAS
- Maîtriser l'organisation et le fonctionnement du conseil d'administration
- Appréhender les contraintes pesant sur l'activité du CCAS/CIAS

2 CONTENU

L'Etablissement Public Administratif : évolution de son cadre juridique, positionnement du CCAS/CIAS dans le bloc local

- les principes d'organisation du CCAS/CIAS
- la composition du CA, etc...
- les règles de fonctionnement et animation du conseil d'administration

Le financement et la gestion du CCAS/CIAS

- les missions du CCAS/CIAS, etc...
- les relations entre CCAS et CIAS

3 MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques illustré par les questions et situations concrètes des participants
- Analyse de cas pratiques, réalisation de documents administratifs supports
- Echanges entre participants

PRÉREQUIS

Aucun

LIEU

Paris - UNCCAS

DURÉE

2 jours

DATES

*J1 de 10h00 à 17h00**J2 de 9h00 à 16h30***14 et 15 mars 2019****23 et 24 septembre 2019**

CONTACT

Carole PÉAN

Responsable de la formation

Tél.01 70 61 22 68

cpean@unccas.org

formation@unccas.org

INTERVENANT

Sophie SARAMITO

TARIFS PAR STRATES DE POPULATION

5 000 habitants et < : 325 €

5 000 à 20 000 habitants : 495 €

> à 20 000 habitants : 595 €

ÉLU(E)S

Elu(e)/cadres de direction

NOUVEAU : REVUE D'ACTUALITÉ JURIDIQUE DES CCAS

Maîtrise technique, stratégique et politique des enjeux de l'action sociale en 2019

1 OBJECTIFS

- Identifier les perspectives d'évolutions en 2019 du contexte législatif et réglementaire national
- Anticiper et décrypter les impacts techniques, juridiques et stratégiques en 2019 pour les CCAS/CIAS
- Acquérir les réflexes nécessaires à la mise en place d'une veille juridique

2 CONTENU

Les grandes évolutions législatives ou réglementaires en cours dans le champ

- De la dépendance
- De la pauvreté (cf. plan pauvreté)
- Du fonctionnement des ESMS
- De la fonction publique
- De l'organisation territoriale

Comprendre les enjeux et évolutions législatives techniques en 2019

- Identification des impacts sur l'organisation, le fonctionnement, les missions et services du CCAS/CIAS
- Identification des impacts pour les bénéficiaires du CCAS/CIAS
- Saisir les recommandations et changements à mettre en œuvre

Les enjeux stratégiques et politiques des évolutions législatives et réglementaire en 2019

- Saisir les apports et points de vigilance des réformes
- Anticiper les problématiques relayées devant le conseil d'administration
- Développer ses capacités d'analyse et critique, Construire son positionnement stratégique

3 MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Livret dédié (Perspectives d'évolutions, apports et recommandations)
- Alternances d'apports théoriques et d'exemples
- Questions/réponses

LIEU

Paris - UNCCAS

DURÉE

1 jour

DATES

10h00 à 17h00
10 janvier 2019

CONTACT

Carole PÉAN
Responsable de la formation
Tél.01 70 61 22 68
cpean@unccas.org

formation@unccas.org

INTERVENANT

Soumia DUBREIL-MEKKAOUI

TARIFS PAR STRATES DE POPULATION

5 000 habitants et < : 215 €
5 000 à 20 000 habitants : 320 €
> à 20 000 habitants : 395 €

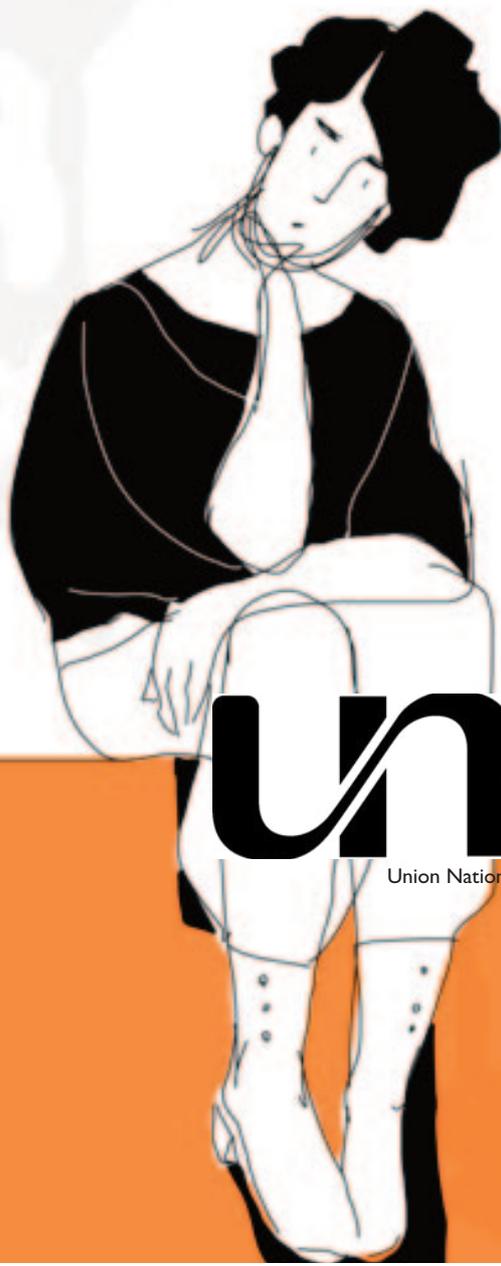
25€

Enjeux & Méthodologie

L'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX

Guide d'aide à la réalisation

À COMMANDER SUR WWW.UNCCAS.ORG



unccas

Union Nationale des Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale

QUELLES FORMATIONS-CLÉS POUR RÉUSSIR MON ABS ? INSCRIVEZ-VOUS DANS NOS ATELIERS D'ACCOMPAGNEMENT PRATIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE !

Quels sont mes besoins ?

J1-J2 Je veux acquérir une méthodologie et des outils pratiques pour piloter ou réaliser mon ABS

J3 - Je veux un accompagnement et un suivi personnalisé en sous- groupe

La réponse de l'UNCCAS :

2 jours / 5 et 6 février 2019

Approche méthodologique adaptée aux communes de moins de 10 000hbs

2 jours + 1 jour /5 et 6 février + 15 mai 2019

Approche méthodologique adaptée aux communes de plus de 10 000hbs

2 jours + 1 jour /5 et 6 mars + 5 juin 2019

L'usage de BALISES – UNCCAS pour réaliser son analyse des besoins sociaux

Quels sont mes besoins ?

J1 : Je dispose de données de mon territoire (indicateurs clés BALISES-UNCCAS, livrable prestataire, collectes de données...) et je veux analyser, décrypter les chiffres.

J2 : Je veux m'approprier la méthodologie d'élaboration des pistes d'actions

La réponse de l'UNCCAS :

2 jours /13 et 14 mai 2019

Lecture et appropriation des données statistiques et méthodologie d'élaboration des pistes d'action des politiques publiques

■ MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Mises en pratiques à partir des réalités territoriales des stagiaires
- Alternances entres apports théoriques et pratiques
- Accompagnement individualisé avec des conseils personnalisés en J3
- Une prise en main directe par les stagiaires de l'outil BALISES-UNCCAS
- Suivi individualisé sur une thématique choisie par le stagiaire (atelier BALISES – UNCCAS)
- Support pédagogique remis au stagiaire

ÉLU(E)S

PROFESSIONNEL(LE)S

Elu(e), directeur(trice), agent, réservé aux communes de moins de 10 000 h

ATELIER D'ACCOMPAGNEMENT PRATIQUE

L'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX ADAPTÉE AUX COMMUNES DE MOINS DE 10 000 HABITANTS

1 OBJECTIFS

- Comprendre la démarche ABS des petites communes et ses enjeux
- S'approprier l'outil ABS pour enclencher une réflexion stratégique de mise en œuvre
- Être capable d'ouvrir des perspectives sur les ressources mobilisables

2 CONTENU

- Les contours et les enjeux de l'ABS : distinguer l'ABS de la simple observation et de l'évaluation de l'action du CCAS
- Identifier les processus de décision et de planification de l'action sociale sur le territoire dans lesquels s'insère le CCAS
- Dépasser le frein du coût de l'ABS pour les CCAS de petite taille et s'en saisir comme outil d'aide à la décision et de mobilisation du partenariat
- A partir d'une approche méthodologique, fixer ses objectifs en intégrant le manque de moyens disponibles des CCAS de communes de moins de 10 000 habitants
- Identifier et mobiliser les ressources du territoire et des réseaux : sources d'informations déjà en place, mutualisations possibles, intercommunalités, proximité d'étudiants, banques d'expériences...
- Réfléchir à une démarche structurée et reproductible à une périodicité soutenable

3 MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques
- Echanges entre les participants
- Travaux à partir des situations des participants avec une trame méthodologique permettant de structurer concrètement la réflexion
- Mise à disposition d'une fiche de synthèse listant les indicateurs socles

PRÉREQUIS

Aucun

LIEU

Paris - UNCCAS
UDCCAS sur demande

DURÉE

2 jours

DATES

J1 de 10h00 à 17h00
J2 de 9h00 à 16h30
5 et 6 février 2019

CONTACT

Carole PÉAN
Responsable de la formation
Tél.01 70 61 22 68
cpean@unccas.org

formation@unccas.org

INTERVENANT

Raphaëlle MESSINA

TARIFS PAR STRATES DE POPULATION

5 000 habitants et < : 325 €
5 000 à 20 000 habitants : 495 €
> à 20 000 habitants : 595 €



ÉLU(E)S



PROFESSIONNEL(LE)S

technicien(ne) en charge de l'ABS



NOUVEAU - L'ABS : APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE ADAPTÉE AUX COMMUNES DE PLUS DE 10 000 HABITANTS

1 OBJECTIFS

- Acquérir une méthodologie et des outils pour réaliser l'ABS
- Savoir récolter et exploiter les données
- Utiliser l'ABS de manière pertinente

2 CONTENU

J1 - Pourquoi entreprendre une Analyse des Besoins Sociaux ?

- Que peut-on attendre de l'ABS ? Quels sont ses enjeux ?
- Quelles sont les étapes de réalisation d'une démarche d'ABS ?
- Comment piloter ma démarche d'ABS ? Quelle gouvernance ?

J2 - Comment réaliser le diagnostic sociodémographique de mon territoire ?

- Repérer et prioriser les sources d'information disponibles
- Passer de la donnée statistique à l'utilisation d'indicateurs socles pertinents (présentation de l'outil Balises - UNCCAS)
- Analyser les dynamiques de mon territoire et dégager les principaux enjeux sociaux
- Se fixer une feuille de route sur 3 mois

J3 - (3 mois plus tard) Accompagnement à la progression de la démarche, objectifs fixés en amont avec le groupe selon les besoins de chacun. Exemples :

- Valider les analyses construites
- Mener une approche thématique en mobilisant mes partenaires locaux
- Travailler à l'émergence de préconisations de politiques publiques adaptées à mon territoire
- Communiquer sur mon ABS et faire vivre ma démarche sur le long terme

3 MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Un atelier pratique à partir des réalités territoriales des stagiaires
 Un partage des expériences/actions menées
 Des conseils personnalisés pour aller plus loin dans la démarche (3ième jour)
 Une présentation de l'outil Balises - UNCCAS en partenariat avec le Compas
 Un support pédagogique remis aux stagiaires

PRÉREQUIS

Aucun

LIEU

Paris - UNCCAS

DURÉE

2 jours + 1 jour

DATES

5-6 février 2019 +
15 mai 2019

CONTACT

Carole PÉAN
 Responsable de la formation
 Tél. 01 70 61 22 68
 cpean@unccas.org

formation@unccas.org

INTERVENANT

Stéphanie BIGO

TARIFS PAR STRATES DE POPULATION

5 000 habitants et < : 430 €
 5 000 à 20 000 habitants : 595 €
 > à 20 000 habitants : 695 €



ÉLU(E)S

PROFESSIONNEL(LE)S

*Elu(es), directeur(trice) de CCAS/CIAS,
Chargé(e) de mission, responsable de service*

ATELIER D'ACCOMPAGNEMENT PRATIQUE

NOUVEAU - L'USAGE DE BALISES - UNCCAS POUR RÉALISER SON ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX (ABS)

1 OBJECTIFS

- Disposer d'une méthodologie de réalisation de l'ABS pour la mener en autonomie sur son territoire
- Savoir utiliser toutes les potentialités de l'outil BALISES UNCCAS : de la connaissance objective de son territoire au diagnostic
- Savoir passer des chiffres ou analyses aux pistes d'action

2 CONTENU

J1 - Rappel méthodologique et prise en main de l'outil :

- Que peut-on attendre de l'ABS ? Quels sont ses enjeux ?
- Quelles sont les étapes de réalisation d'une démarche d'ABS ?
- Comment exploiter toutes les fonctionnalités de l'outil BALISES - UNCCAS et en quoi contribue-t-il à la démarche d'ABS ? Quelle gouvernance, quel pilotage ?

J2 - La réalisation de mon diagnostic de territoire avec l'outil BALISES - UNCCAS

- Comment utiliser les indicateurs sociaux choisis dans BALISES - UNCCAS pour observer les réalités sociodémographiques de ma population ?
- Comment passer des indicateurs à un diagnostic de territoire ?
- Se construire une feuille de route pour les 3 mois à venir

J3 - (3 mois plus tard) Accompagnement à la progression de la démarche, objectifs fixés en amont avec le groupe selon les besoins de chacun. Exemples :

- Valider les analyses construites
- Aller plus loin en construisant des indicateurs thématiques avec BALISES - UNCCAS
- Comment utiliser ces indicateurs pour animer un groupe de travail partenarial ?
- Aide à la formulation de préconisations

3 MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Une prise en main directe par les stagiaires de l'outil BALISES - UNCCAS
- Atelier pratique à partir des réalités territoriales des stagiaires
- Des ateliers collectifs permettant des mises en situation concrètes
- Un suivi individualisé sur une thématique choisie par le stagiaire (3ème journée)
- Un support pédagogique remis aux stagiaires

PRÉREQUIS

Outil balises et codes d'accès par ville pour disposer des données sur son territoire

LIEU

Paris - UNCCAS

DATES

05 et 06 mars 2019 puis
5 juin 2019

CONTACT

Carole PÉAN
Responsable de la formation
Tél.01 70 61 22 68
cpean@unccas.org

DURÉE

3 jours (2 jours consécutifs
puis 1 jour 3 mois plus tard)

formation@unccas.org

INTERVENANT

Stéphanie BIGO

TARIFS PAR STRATES DE POPULATION

5 000 habitants et < : 430 €
5 000 à 20 000 habitants : 595 €
> à 20 000 habitants : 695 €

 ÉLU(E)S

 PROFESSIONNEL(LE)S

*Elu(e), directeur(trice),
responsable de service, chargé(e) de mission*

ATELIER D'ACCOMPAGNEMENT PRATIQUE

NOUVEAU - L'ABS : LECTURE ET APPROPRIATION DES DONNÉES STATISTIQUES - MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION DES PISTES D'ACTION DES POLITIQUES PUBLIQUES

1 OBJECTIFS

- Passer de la donnée statistique à la construction d'indicateurs socles pertinents
- Analyser les dynamiques de mon territoire et dégager les principaux enjeux sociaux
- Maîtriser la méthode d'élaboration des pistes d'action

2 CONTENU

J1 - Travail de lecture et d'appropriation des données sociaux démographiques amenées par les participants

- Savoir contextualiser un indicateur et lui donner du sens
- Savoir fiabiliser l'analyse en la partageant
- L'appropriation des constats émergeant de l'ABS

J2 - La méthodologie du passage des résultats aux préconisations ou pistes d'action

- La prise en compte des environnements juridiques, économiques, financiers et territoriaux
- La prise en compte des points de vue des différentes catégories d'acteurs dans la construction de préconisations
- La traduction des besoins repérés en réflexions sur des pistes d'actions à proposer
- Préparer sa restitution de l'ABS auprès du conseil d'administration du CCAS/CIAS

3 MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Travail à partir des réalités territoriales des stagiaires ;
- Un suivi individualisé sur une problématique choisie par le stagiaire (J1)
- Un support pédagogique remis aux stagiaires

PRÉREQUIS

Disposer des données de mon territoire (exemples : livrable prestataire, indicateurs clés BALISE-UNCCAS, collecte de données interne)

LIEU

Paris - UNCCAS

DURÉE

2 jours

DATES

J1 de 10h00 à 17h00
J2 de 9h00 à 16h30
23 et 24 mai 2019

CONTACT

Carole PÉAN
Responsable de la formation
Tél.01 70 61 22 68
cpean@unccas.org

INTERVENANT

Barbara PROVOST

TARIFS PAR STRATES DE POPULATION

5 000 habitants et < : 325 €
5 000 à 20 000 habitants : 495 €
> à 20 000 habitants : 595 €

● PROFESSIONNEL(LE)S

Directeur(trice), travailleur(euse) sociale
responsable de service



NOUVEAU : ORGANISER LE SERVICE DE DOMICILIATION POUR OPTIMISER LA PRISE EN CHARGE DU PARCOURS DES PERSONNES DOMICILIEES

1 OBJECTIFS

- Rappel du cadre légal encadrant l'accueil des personnes et la gestion du courrier
- Outiller son service : formaliser des procédures de gestion de la domiciliation
- Construire ou optimiser l'organisation du service de domiciliation : accueil, local, distribution du courrier, ressources humaines, outils

2 CONTENU

La domiciliation : un accès /un maintien de droits civiques, civils et sociaux : l'intérêt de mener un entretien de demande initial et de renouvellement en lien avec les organismes tiers et les partenaires du territoire.

Le cadre légal encadrant le dispositif de domiciliation

- Les clés de compréhension du cadre légale de la domiciliation (loi DALO, loi ALUR, loi MOL)
- Les principales étapes d'organisation d'un service de domiciliation : trame du process de la domiciliation : accueil, entretien, évaluation du lien avec la commune, décision d'accord, de refus ou d'ajournement de la demande, gestion du courrier, suivi administratif et/ou accompagnement social de la personne domiciliée, informatisation du service.
- Questionner les outils et moyens du CCAS, mettre en place/améliorer le règlement intérieur de la domiciliation et les différents documents types (contrat de domiciliation, procuration pour un tiers, procédure en cas de violence...)
- Comment accompagner et professionnaliser les agents pour une pratique commune
- Formaliser le partenariat avec les CCAS du territoire (au niveau d'une communauté de communes, voire du département)
- Focus sur la gestion du courrier pour répondre à l'enjeux de l'accès et du maintien de droits
- Optimiser la réception, le tri et la mise à disposition du courrier
- La confidentialité des données et la transmission d'informations à des tiers
- Lien entre la domiciliation et les autres services de la commune (Etat civil, inscription scolaire...) et le service des aides extra-légales

3 MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques et méthodologiques

Outils pratiques

Exemples de bonnes pratiques

Fiche technique : mode opératoire du service de domiciliation et guide UNCCAS

Références sociologiques :

- GUESLIN A., Histoire de la pauvreté errante
- CASTEL R., Les métamorphoses de la question social
- ABROUS M., Sans adresse : la domiciliation comme enjeu de citoyenneté

LIEU

Paris - UNCCAS
UDCCAS

DURÉE

1 jour

DATES

De 10h00 à 17h00
11 mars 2019

CONTACT

Carole PÉAN
Responsable de la formation
Tél.01 70 61 22 68
cpean@unccas.org

formation@unccas.org

INTERVENANT

Noura OURRAD

TARIFS PAR STRATES DE POPULATION

5 000 habitants et < : 215 €

5 000 à 20 000 habitants : 320 €

> à 20 000 habitants : 395 €

● PROFESSIONNEL(LE)S
Travailleurs sociaux

DE LA MISE À L'ABRI AU LOGEMENT - RÉGIME JURIDIQUE DES DIFFÉRENTS DISPOSITIFS ET ACCOMPAGNEMENTS

1 OBJECTIFS

- **Panorama des dispositifs et régimes juridiques dans le secteur Hébergement et Logement**
- Acquérir une connaissance concernant les **conditions d'accès** et les **différents régimes juridiques** des dispositifs existants dans le domaine de l'hébergement et du logement
- Être en capacité d'**accompagner les personnes en difficulté** dans les différents dispositifs d'hébergement et de logement

2 CONTENU

L'hébergement d'urgence et les Centres d'accueil pour demandeurs d'asile

- les conditions d'accès et les dispositifs
- l'obligation d'héberger et de maintenir la personne
- l'accompagnement social

Les CHR et les autres formes d'hébergement soumis à la loi de 2002-2

- les différentes conditions d'accès
- la prise de décision et le principe de non-discrimination
- les apports de la loi du 2 janvier 2002-2
- les résidences-autonomie (résidence sociale et pension de famille, maison relais)
- conditions d'accès et réglementation

La sous-location et/ou le bail glissant

L'accès au logement privé et l'accompagnement

- les conditions d'accès et le régime juridique du contrat de bail
- l'accompagnement social dans le logement : cas de prévention des expulsions locatives, d'indécence, voire d'insalubrité
- l'obligation d'hébergement du propriétaire en cas de péril

L'accès au logement social

- les conditions d'accès au logement social
- la demande de logement social,
- le recours DALO

Quelques outils d'accompagnement (FSL, ASIL, etc.)

3 MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, illustrés d'exemples
- Cas pratiques
- Echanges d'expériences

LIEU

Paris - UNCCAS

DATES

26 et 27 septembre 2019

CONTACT

Carole PÉAN
Responsable de la formation
Tél.01 70 61 22 68
cpean@unccas.org

formation@unccas.org

DURÉE

2 jours

INTERVENANT

Adeline FIRMIN

TARIFS PAR STRATES DE POPULATION

5 000 habitants et < : 325 €
5 000 à 20 000 habitants : 495 €
> à 20 000 habitants : 595 €



ÉLU(E)S



PROFESSIONNEL(LE)S

Elu(e) de CCAS/CIAS, directeur(trice), responsable de service, travailleur(se) social(e)

LA DOMICILIATION DES PERSONNES SANS DOMICILE STABLE

1 OBJECTIFS

- Appréhender la cadre de la domiciliation issu de la loi du 5 mars 2007
- Connaître les obligations du CCAS en matière de domiciliation
- Maîtriser la procédure et l'action du CCAS, en lien avec les différents partenaires locaux
- Savoir gérer les différentes situations en fonction des bénéficiaires

2 CONTENU

Définition : le domicile, le domicile de secours et la domiciliation

L'importance du droit à la domiciliation

- Les situations particulières : gens du voyage, personnes hospitalisées, détenus, mineurs ou majeurs incapables

La domiciliation des personnes sans domicile stable issue de la loi du 5 mars 2007 :

- Les organismes chargés de la domiciliation
- Les personnes bénéficiaires
- L'examen de la demande
- La gestion du courrier
- La fin de la domiciliation
- La domiciliation des demandeurs d'asile

3 MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Alternance d'apports théoriques et d'exemples
- Etude de cas pratiques
- Echange d'expériences

PRÉREQUIS

Aucun

LIEU

Paris - UNCCAS
UDCCAS

DURÉE

2 jours

DATES

J1 de 10h00 à 17h00
J2 de 9h00 à 16h30
31 janvier et 1^{er} février
2019
24 et 25 octobre 2019

CONTACT

Carole PÉAN
Responsable de la formation
Tél.01 70 61 22 68
cpean@unccas.org

formation@unccas.org

INTERVENANT

Adeline FIRMIN

TARIFS PAR STRATES DE POPULATION

5 000 habitants et < : 325 €
5 000 à 20 000 habitants : 495 €
> à 20 000 habitants : 595 €

 ÉLU(E)S

 PROFESSIONNEL(LE)S

Elu(e), directeur(trice), agent, cadre intermédiaire, responsable de service

LE DROIT DES ÉTRANGERS : LES APPLICATIONS DE LA DERNIÈRE RÉFORME

1 OBJECTIFS

- Connaître le cadre de la réglementation relative aux étrangers
- Actualiser ses connaissances et savoir élaborer de nouvelles stratégies suite aux réformes majeures du droit d'asile et du droit des étrangers (**application de la dernière réforme**)
- Appréhender les droits sociaux et autres, rattachés ou non au droit au séjour
- Savoir établir un diagnostic précis de la situation d'un étranger au regard du séjour et des droits ouverts
- Être en mesure d'orienter les personnes vers les services/professionnels en lien avec leurs problématiques
- Savoir mettre en œuvre les démarches appropriées en cas d'urgence

2 CONTENU

- L'évolution et le contexte actuel en données chiffrées
- Rappel historique du droit des étrangers
- Les sources du droit des étrangers
- Les cartes de séjour hors ressortissants UE et assimilés
- Les droits afférents au séjour
- Les droits sociaux pour les personnes en séjour irrégulier
- Droit au séjour des ressortissants de l'UE et assimilés
- La fin du séjour en France
- Les lignes directrices de la nouvelle procédure d'asile (droit à un hébergement, aux moyens de subsistance, au travail)
- La domiciliation et le droit au séjour

3 MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Alternance d'apports théoriques et d'exemples
- Échange des pratiques locales
- Atelier de mise en situation et jeu de rôle

PRÉREQUIS

Aucun

LIEU

Paris - UNCCAS
UDCCAS

DURÉE

2 jours

DATES

De 10h00 à 17h00
1 et 2 avril 2019
7 et 8 octobre 2019

CONTACT

Carole PÉAN
Responsable de la formation
Tél.01 70 61 22 68
cpean@unccas.org

formation@unccas.org

INTERVENANT

Alain COUDERC

TARIFS PAR STRATES DE POPULATION

5 000 habitants et < : 325 €
5 000 à 20 000 habitants : 495 €
> à 20 000 habitants : 595 €

 ÉLU(E)S

 PROFESSIONNEL(LE)S

Elu(e)s CCAS et CIAS, administrateur(trice), directeur(trice)

DÉVELOPPER UNE POLITIQUE LOCALE D'INCLUSION BANCAIRE

1 OBJECTIFS

- Compléter et renforcer ses connaissances en matière d'inclusion bancaire
- Connaître le champ d'action des CCAS/CIAS dans ce domaine (microcrédit, accompagnement budgétaire dans la politique d'octroi des aides d'urgence et facultatives)
- Développer une politique locale d'inclusion bancaire

2 CONTENU

- Apport sur l'évolution de la législation : droit au compte, procédure de surendettement, obligations d'informations préalables
- Comment mettre en place ou renforcer les partenariats avec les différents acteurs de l'inclusion bancaire : la Banque de France, la Caisse des Dépôts, les Crédits Municipaux, les associations issues du milieu bancaire et les créanciers
- Mettre en place une politique locale d'inclusion bancaire au travers des outils innovants
- Faire le point sur la récente évolution du code monétaire et financier

3 MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, illustrés d'exemples
- Atelier pratique et exemples d'initiatives locales
- Echanges d'expériences et appréciation de dispositifs existants

PRÉREQUIS

Aucun

LIEU

Paris - UNCCAS
UDCCAS

DURÉE

1 jour

DATES

De 10h00 à 17h00
19 novembre 2019

CONTACT

Carole PÉAN
Responsable de la formation
Tél.01 70 61 22 68
cpean@unccas.org

formation@unccas.org

INTERVENANT

UNCCAS

TARIFS PAR STRATES DE POPULATION

5 000 habitants et < : 215 €
5 000 à 20 000 habitants : 320 €
> à 20 000 habitants : 395 €

 ÉLU(E)S

● PROFESSIONNEL(LE)S
Elu(e), directeur(trice),
responsable de pôle handicap

NOUVEAU : S'ENGAGER DANS UNE POLITIQUE HANDICAP EFFICACE - LES ENJEUX



1 OBJECTIFS

- Développer une culture du secteur handicap pour mettre en œuvre une politique de soutien efficace et concrète
- Comprendre les réalités du handicap, les enjeux et besoins actuels et à venir
- Connaître l'organisation du secteur : principes d'action, acteurs, aides et modes d'accompagnement

2 CONTENU

Que recouvre la notion de handicap ?

- Définition
- Typologie de handicap

Le cadre légal et institutionnel

- Lois
- Principes d'action : accessibilité, compensation
- Acteurs majeurs du secteur : CNSA, ARS, CD, MDPH, associations ; etc.
- Le parcours d'une personne
- MDPH : mission et fonctionnement
- Allocations et prestations : AAH, AEEH, PCH...
- Modes d'accueil et accompagnement et enjeux sur les évolutions et actualités

3 MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Alternance d'apports théoriques et d'exemples
- Etude de cas pratiques
- Echange d'expériences

LIEU

UDCCAS et Intra

DURÉE

1 jour

DATES

De 10h00 à 17h00
16 décembre 2019

CONTACT

Carole PÉAN
Responsable de la formation
Tél.01 70 61 22 68
cpean@unccas.org

formation@unccas.org

INTERVENANT

CCAH

TARIFS PAR STRATES DE POPULATION

5 000 habitants et < : 215 €
5 000 à 20 000 habitants : 320 €
> à 20 000 habitants : 395 €

 ÉLU(E)S

 PROFESSIONNEL(LE)S

Elu(e) et administrateur(trice) des CCAS/CIAS, Directeur(trice), responsable de service, travailleur social

L'AIDE SOCIALE FACULTATIVE

1 OBJECTIFS

- Situer les aides facultatives dans leur contexte et par rapport aux autres acteurs
- Connaître les dispositifs pouvant être mis en place
- Identifier les critères des aides facultatives et connaître les modalités d'octroi ainsi que les justificatifs qui peuvent être demandés ou pas
- Savoir utiliser les aides facultatives au service de l'action sociale

2 CONTENU

- Situer les aides facultatives au sein du système de protection sociale (distinction avec l'aide sociale légale) et ses principales caractéristiques
- Décrire leurs fonctionnements au sein du CCAS (dimensions juridiques et administratives)
- Proposer les principaux éléments utiles pour l'établissement d'un règlement intérieur de la commission permanente
- Appréhender les aides facultatives dans leur dimension partenariale
- Faire le lien entre l'analyse des besoins sociaux et les aides facultatives
- Pouvoir utiliser les aides facultatives comme un outil au service de l'innovation sociale : quelques exemples autour du microcrédit ou d'allocations spécifiques

3 MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, illustrés d'exemples
- Atelier pratique et exemples d'initiatives locales
- Echanges d'expériences et appréciation de dispositifs existants

PRÉREQUIS

Aucun

LIEU

UNCCAS Paris

DURÉE

1 jour

DATES

*J1 de 10h00 à 17h00
8 février 2019*

CONTACT

Carole PÉAN
Responsable de la formation
Tél.01 70 61 22 68
cmathurin-pean@unccas.org

formation@unccas.org

INTERVENANT

Alexis BARON

TARIFS PAR STRATES DE POPULATION

5 000 habitants et < : 215 €
5 000 à 20 000 habitants : 320 €
> à 20 000 habitants : 395 €

 ÉLU(E)S

● PROFESSIONNEL(LE)S
*Elu(e), directeur(trice),
 responsable de service, travailleur social*

LA TARIFICATION SOCIALE

1 OBJECTIFS

- Comprendre les enjeux de la tarification
- Acquérir une méthodologie de tarification des éléments constitutifs à la modélisation des différents scénarii

2 CONTENU

La notion française de service public
Le cadre juridique des services publics
Les modalités de gestion des services publics
La tarification des services publics locaux

- principes juridiques
- le service public dans le bloc communal

Méthodologie de la tarification
La tarification par le statut
En fonction du revenu

- le calcul du coût de revient
- fiscalité et tarification
- opportunité du tarif social ou du tarif unique
- la question des revenus pris en compte
- nombre de parts, de tranche de revenu, le rapport du tarif

La tarification en fonction du taux d'effort
Le reste à vivre

3 MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports méthodologiques et exemples de communication
- Analyse des points positifs et des erreurs à éviter
- Réalisation d'exercices pratiques

PRÉREQUIS

Aucun

LIEU

Paris - UNCCAS

DURÉE

2 jours

DATES

J1 de 10h00 à 17h00
 J2 de 9h00 à 16h30
 25 et 26 mars 2019

CONTACT

Carole PÉAN
 Responsable de la formation
 Tél.01 70 61 22 68
 cpean@unccas.org

formation@unccas.org

INTERVENANT

Francis PRIOR

TARIFS PAR STRATES DE POPULATION

5 000 habitants et < : 325 €
 5 000 à 20 000 habitants : 495 €
 > à 20 000 habitants : 595 €

 ÉLU(E)S

 PROFESSIONNEL(LE)S

*Elu(e), directeur(trice),
responsable de service*


REPENSER SA POLITIQUE D'AIDES FACULTATIVES

1 OBJECTIFS

- Approfondir les différentes dimensions d'aides extralégales
- S'approprier les axes d'amélioration dans les aides proposées et les modalités d'octroi
- Savoir évaluer l'impact des aides mises en place

2 CONTENU

Les différents types d'aide : quelles aides pour quels besoins ?

Construire / faire évoluer sa politique d'aides facultatives

- Identification des critères : ABS, partenaires, usagers...
- Formalisation des critères : modalités de calcul du reste pour vivre, autres critères
- Quels critères pour quels besoins ?
- Communication sur les aides proposées

Les différents modes d'organisation et d'octroi possibles

Mettre en place une politique d'évaluation : indicateurs, impact...

3 MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Repartir des aides proposées par les CCAS présents : échange d'expériences et appréciations des dispositifs existants
- Apports théoriques et méthodologiques illustrés par des bonnes pratiques
- Outils pratiques : règlement des aides, indicateurs d'évaluation...

PRÉREQUIS

Avoir décidé de faire évoluer ses aides facultatives

LIEU

Paris - UNCCAS
Intra et UDCCAS

DURÉE

1 jour

DATES

De 10h00 à 17h00
8 octobre 2019

CONTACT

Carole PÉAN
Responsable de la formation
Tél.01 70 61 22 68
cpean@unccas.org

formation@unccas.org

INTERVENANT

Alexis baron

TARIFS PAR STRATES DE POPULATION

5 000 habitants et < : 215 €
5 000 à 20 000 habitants : 320 €
> à 20 000 habitants : 395 €



25€

LES AIDES FACULTATIVES DES CCAS

Tout savoir sur les aides et secours financiers délivrés par les CCAS et les CIAS

unccas

 ÉLU(E)S

 PROFESSIONNEL(LE)S

*Elu(e), directeur(trice),
responsable de service*

NOUVEAU LA PARTICIPATION : METTRE EN ŒUVRE ET ANIMER UNE INSTANCE DE PARTICIPATION DES USAGERS AU SEIN DU CCAS



1 OBJECTIFS

- Définir la participation
- Savoir mettre en œuvre et animer une instance de participation dans son CCAS
- Construire la place des bénéficiaires et favoriser son implication

2 CONTENU

- **La participation : qu'est-ce que c'est ?**
 - Participer de quoi s'agit-il ? les enjeux, attentes, intérêts et objectifs
 - L'environnement politique et réglementaire de la participation en France et en Europe
 - Les avantages pour le CCAS d'un tel dispositif
 - Les freins et les limites de la participation
- **Les modalités de mise en œuvre**
 - Positionnement, portage politique et opérationnel
 - Le choix des principes et des règles de mise en œuvre
 - Les modalités d'organisation des différentes instances
- **L'animation de la participation**
 - Les différentes formes d'expression et de participation
 - Être animateur dans une instance de participation

3 MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et méthodologiques
- Outils pratiques
- Méthodes participatives favorisant les échanges à partir des situations des participants
- Remis pédagogique

PRÉREQUIS

Aucun

LIEU

Paris - UNCCAS
Intra et UDCCAS

DURÉE

1 jour

DATES

De 10h00 à 17h00
1 octobre 2019

CONTACT

Carole PÉAN
Responsable de la formation
Tél.01 70 61 22 68
cpean@unccas.org

formation@unccas.org

INTERVENANT

Thomas DUBOIS / URIOPSS

TARIFS PAR STRATES DE POPULATION

5 000 habitants et < : 215 €
5 000 à 20 000 habitants : 320 €
> à 20 000 habitants : 395 €

● PROFESSIONNEL(LE)S
Agent d'accueil, travailleur(se) social(e)

ATELIER : ACCUEIL DES USAGERS - RENFORCER SON POSITIONNEMENT ET AMÉLIORER LA PRISE EN CHARGE DE L'USAGER (MODULE AGENT)

1 OBJECTIFS

- Comprendre les enjeux de l'accueil social
- Savoir privilégier la qualité de service : accueillir, informer et orienter les usagers de façon bienveillante et pertinente
- Savoir poser les bonnes questions pour établir un diagnostic efficace de premier accueil et pour mieux orienter
- Se sentir plus à l'aise dans sa fonction, prendre conscience de ses atouts et de ses faiblesses, renforcer sa confiance en soi

2 CONTENU

Savoir instaurer dès le premier contact une relation positive

- Le sens, la valeur et les enjeux de l'accueil
- L'environnement physique, l'espace d'accueil, le contexte, les outils à disposition
- Les questions à se poser

S'adapter à l'interlocuteur, pratiquer l'écoute et l'empathie, développer ses compétences relationnelles

- Théorie de la communication
- Choix de quelques formules utiles à l'entrée en matière
- Adaptation à l'interlocuteur et à son cadre de référence
- Comportements : passif, agressif, assertif

Faciliter l'orientation des accueillis en intégrant les dispositifs existants et les acteurs concernés

- Analyser rapidement la situation et les besoins de la personne accueillie grâce à un questionnement structuré
- Fournir des informations précises sur les droits et les dispositifs d'aide sociale correspondant à la situation
- Mieux orienter vers les dispositifs existants et vers le bon interlocuteur (en interne et/ou en externe)

Analyse de cas et mise en situation

- Identifier le bon interlocuteur vers qui orienter
- Gestion de l'attente (comment faire patienter)
- Gestion du stress (le sien et celui de l'interlocuteur)
- Axes d'amélioration

3 MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Alternance d'apports théoriques et méthodologiques
- Analyse des situations rencontrées dans l'exercice de sa profession
- Etude et pratique de situations courantes avec jeux de rôles

LIEU

Paris - UNCCAS
UDCCAS

DURÉE

2 jours

DATES

J1 de 10h00 à 17h00
J2 de 9h00 à 16h30
21 et 22 octobre 2019
et UDCCAS

CONTACT

Carole PÉAN
Responsable de la formation
Tél.01 70 61 22 68
cpean@unccas.org

formation@unccas.org

PRÉREQUIS

Aucun

INTERVENANT

Hélène BURNICHON

TARIFS PAR STRATES DE POPULATION

5 000 habitants et < : 325 €
5 000 à 20 000 habitants : 495 €
> à 20 000 habitants : 595 €

- **PROFESSIONNEL(LE)S**
infirmier(e), bénévole, aidant, responsable de service, directeur(trice) d'établissement... Toutes personnes souhaitant savoir se positionner vis-à-vis des familles

ATELIER : SAVOIR SE POSITIONNER FACE "AUX EXIGENCES" DES FAMILLES DES PERSONNES ÂGÉES

1 OBJECTIFS

- Prendre conscience des comportements efficaces pour gérer sa relation à la famille
- Savoir écouter « vraiment » et se positionner vis-à-vis des familles en respectant la famille et en se respectant
- Développer des outils concrets

2 CONTENU

Ce qu'est la relation en général et avec les familles en particulier

- Comment peut-elle être sabotée, voire difficile et agressive ?
- Créer des relations ouvertes susceptibles de mutations, d'évolutions dans l'intérêt du travail et du bien-être de chacun
- Favoriser la compréhension et la collaboration entre les personnes, transformer une "contradiction" en opportunité d'action
- Diagnostiquer les blocages et les difficultés liées aux personnes, détecter l'émergence des tensions ou conflits, les mettre à jour et les traiter dans une satisfaction réciproque

Savoir se positionner face aux exigences des familles

- Apprendre à se positionner, prendre le risque de la confrontation dans une éthique relationnelle
- Être au clair avec soi-même : l'écoute et la disponibilité
- Entendre et écouter : le questionnement, la reformulation, la symbolisation
- Maîtriser l'écoute et la distance nécessaire à soi et à l'autre pour permettre de donner du sens et de la cohérence à ses pratiques tout en intégrant la diversité des personnalités et les différences de point de vue
- Entendre les plaintes et les revendications des familles - voire l'agressivité - comme une expression de mal être qui n'est pas (forcément) dirigé contre l'agent
- Comprendre le retentissement de notre propre histoire

3 MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Pédagogie active et interactive, sur la base des travaux de Jacques Salomé, Elisabeth Kubler-Ross, Thomas Gordon, Carl Rogers, Marshal Rosenberg et Naomi Feil
- Les apports théoriques s'appuieront sur les situations concrètes apportées par les participants
- Exercices de visualisation et symbolisation

PRÉREQUIS

Aucun

LIEU

Paris - UNCCAS
UDCCAS

DURÉE

2 jours

DATES

J1 de 10h00 à 17h00
J2 de 09h00 à 16h30
28 et 29 octobre 2019

CONTACT

Carole PÉAN
Responsable de la formation
Tél.01 70 61 22 68
cpean@unccas.org

formation@unccas.org

INTERVENANT

Marie MAQUAIRE

TARIFS PAR STRATES DE POPULATION

5 000 habitants et < : 325 €
5 000 à 20 000 habitants : 495 €
> à 20 000 habitants : 595 €

● PROFESSIONNEL(LE)S

Directeur(trice), travailleur(euse) sociale
responsable de service



ÉVALUER LA DEMANDE SOCIALE

1 OBJECTIFS

- Appréhender les différents enjeux de l'évaluation sociale réalisée lors du premier accueil
- Connaitre le cadre légal et réglementaire indispensable à une bonne pratique
- Savoir repérer l'ensemble des besoins pour mieux orienter et/ou mieux accompagner
- Maîtriser les différentes facettes de l'évaluation sociale pour repenser son articulation avec l'accompagnement social

2 CONTENU

Définition et enjeux de l'accueil social de proximité

Évaluation sociale, les fondamentaux (pratiques, outils, procédures) :

- évaluation de l'ouverture des droits
- évaluation de la situation économique de la personne
- évaluation de la situation familiale de la personne
- évaluation de la demande et du besoin
- cas spécifiques : personnes ne maîtrisant pas la langue, étrangers, majeurs sous tutelle/curatelle...
- formaliser l'évaluation sociale pour faciliter le lien avec l'accompagnant

3 MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et méthodologiques
- Outils pratiques, échanges
- Exemples de bonnes pratiques

PRÉREQUIS

Aucun

LIEU

Paris - UNCCAS
UDCCAS

DURÉE

1 jour

DATES

De 10h00 à 17h00
20 mai 2019

CONTACT

Carole PÉAN
Responsable de la formation
Tél.01 70 61 22 68
cmathurin-pean@unccas.org

formation@unccas.org

INTERVENANT

Idrissia GHOUDANE

TARIFS PAR STRATES DE POPULATION

5 000 habitants et < : 215 €
5 000 à 20 000 habitants : 320 €
> à 20 000 habitants : 395 €

● PROFESSIONNEL(LE)S
Travailleurs sociaux



NOUVEAU : LES CLÉS DE L'ACCOMPAGNEMENT BUDGÉTAIRE

1 OBJECTIFS

- S'approprier les principales clés de l'environnement bancaire
- Savoir repérer les modes de fonctionnements sociologiques et économiques de la personne
- Savoir mettre en œuvre un projet individualisé et l'accompagnement social d'une action éducative budgétaire pérenne

2 CONTENU

- Rappel du cadre juridique de l'environnement bancaire et ses dispositifs
- Analyse des différentes pratiques d'évaluation sociale et financière construire ses clés de lecture et de compréhension
- Définition des profils types et construction des réponses adaptées
- Focus : L'histoire de l'argent au travers des époques et des milieux de vie, les principaux types de rapport à l'argent selon les « héritages » personnels, familiaux, environnementaux qui orientent nos comportements quotidiens (ex. : dépenses compulsives, jeux de hasard et d'argent, place de la dette, les solidarités financières...)
- Analyser les différentes étapes du plan d'action basé sur le projet individualisé à court et moyen terme et ses **leviers** pour augmenter l'autonomie des personnes en difficultés (le système familial acteur de son propre changement...)

3 MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et méthodologiques
- "Astuces et conseils" sur les thématiques concernées
- Travail à partir des cas des participants

PRÉREQUIS

Aucun

LIEU

Paris - UNCCAS
UDCCAS

DURÉE

2 jours

DATES

J1 de 10h00 à 17h00
J2 de 09h00 à 16h30
3 et 4 décembre 2019

CONTACT

Carole PÉAN
Responsable de la formation
Tél.01 70 61 22 68
cpean@unccas.org

formation@unccas.org

INTERVENANT

Nathalie BENARD

TARIFS PAR STRATES DE POPULATION

5 000 habitants et < : 325 €
5 000 à 20 000 habitants : 495 €
> à 20 000 habitants : 595 €

● PROFESSIONNEL(LE)S



NOUVEAU : DÉVELOPPER SES RESSOURCES PAR LES DONS ET CONSTRUIRE DES “PARTENARIATS-ENTREPRISES”

1 OBJECTIFS

Disposer des bases pour le lancement d'une campagne de recherche de dons et savoir construire des partenariats avec des entreprises privées.

- Savoir réaliser un état des lieux de la situation de son établissement en matière de recherche de fonds et de partenariats privés
- Distinguer la recherche de dons de la co-construction territoriale de projets d'intérêt général
- Sélectionner ses projets pertinents à mettre en avant
- Cibler et approcher ses futurs mécènes ou partenaires
- Concevoir un plan de communication adapté.

2 CONTENU

Le cadre : les enjeux, les acteurs et leurs logiques

- La philanthropie en France : les tendances constatées. Exemples d'engagement de collectivités
- Les fondamentaux juridiques et fiscaux du mécénat. Spécificités des collectivités

Mener un état des lieux avant d'élaborer sa stratégie

- Les étapes de la construction de la stratégie
- Proposer des projets localement attractifs

Cibler ses futurs mécènes ou partenaires

- Les approcher, connaître leurs motivations, nouer la relation, négocier
- Concevoir un plan de communication adapté
- S'organiser à l'interne

3 MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et méthodologiques
- Outils pratiques
- Etude de cas global

PRÉREQUIS

Aucun

LIEU

Paris - UNCCAS
UDCCAS

DURÉE

2 jours

DATES

10 et 11 octobre 2019

CONTACT

Carole PÉAN
Responsable de la formation
Tél.01 70 61 22 68
cmathurin-pean@unccas.org

formation@unccas.org

INTERVENANT

Pascal LOVICONI

TARIFS PAR STRATES DE POPULATION

5 000 habitants et < : 325 €
5 000 à 20 000 habitants : 495 €
> à 20 000 habitants : 595 €

● PROFESSIONNEL(LE)S
Travailleurs sociaux, responsable de service



OUTILS ET RESPONSABILITÉ DANS LA GESTION DES PLACES D'HÉBERGEMENT PAR LE CCAS

1 OBJECTIFS

- S'approprier le cadre juridique de l'hébergement
- Savoir formaliser des outils pratiques de gestion issus de la loi 2002
- Savoir construire un schéma global de réflexion pour mieux répondre aux besoins des personnes hébergés

2 CONTENU

L'accès à l'hébergement

- Le cadre juridique : Définitions des différents régimes juridiques et textes applicables aux structures d'hébergement (CHRS, CHU, pension de famille ...)
- Les voies d'accès au sein des différents dispositifs tels que les CADA, l'urgence, les CHRS ...

Les outils de la loi 2002

- Le contrat de séjour
- Le DIPC
- Le règlement de fonctionnement
- La charte des droits fondamentaux

Les droits et obligations des parties

- Les obligations de la personne accueillie - fin du contrat
- Les obligations de la structure d'accueil

La responsabilité des structures

- La responsabilité contractuelle
- La responsabilité délictuelle
- La responsabilité pénale

3 MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Échange d'expériences et appréciations des dispositifs existants
- Apports théoriques et méthodologiques illustrés par des bonnes pratiques
- Ateliers pratiques d'étude de cas issus de l'expérience des CCAS et regard sur les droits fondamentaux
- Stagiaires : se munir de son contrat et du règlement existant

PRÉREQUIS

Aucun

LIEU

Paris - UNCCAS
UDCCAS

DURÉE

2 jours

DATES

J1 de 10h00 à 17h00
J2 de 09h00 à 16h30
7 et 8 novembre 2019

CONTACT

Carole PÉAN
Responsable de la formation
Tél.01 70 61 22 68
cpean@unccas.org

formation@unccas.org

INTERVENANT

Adeline FIRMIN

TARIFS PAR STRATES DE POPULATION

5 000 habitants et < : 325 €
5 000 à 20 000 habitants : 495 €
> à 20 000 habitants : 595 €

● PROFESSIONNEL(LE)S

Travailleurs sociaux, directeur(trice) de CCAS et chefs de service



NOUVEAU : ACCOMPAGNER LES PERSONNES DANS LA SOUS-LOCATION

1 OBJECTIFS

- Maîtriser les règles du contrat de location et de sous-location
- Maîtriser le volet juridique : droit et obligations des CCAS

2 CONTENU

La sous-location du parc privé par les organismes de droit privé/public

- Définition des logements conventionnés
- Contrat entre propriétaire et locataire
- Régime juridique des sous-locations des logements conventionnés (contrat entre le CCAS et le sous-locataire)
- Sous-location des logements non conventionnés

Droits et obligations de la sous-location en CCAS

- Les conditions d'accès
- Le contrat entre le locataire et le bailleur social
- Le contrat entre le CCAS et le sous-locataire

Le Bail glissant

3 MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Échange d'expériences et appréciations des dispositifs existants
- Apports théoriques et méthodologiques illustrés par des bonnes pratiques
- Atelier pratique sur l'étude des contrats de sous-location : questions d'occupation du logement

PRÉREQUIS

CCAS souhaitant mettre en place le dispositif d'intermédiation et CCAS gestionnaire de logement en sous location

LIEU

Paris - UNCCAS
UDCCAS

DATES

J1 de 10h00 à 17h00
J2 de 09h00 à 16h30
21 et 22 novembre 2019

CONTACT

Carole PÉAN
Responsable de la formation
Tél.01 70 61 22 68
cmathurin-pean@unccas.org

formation@unccas.org

DURÉE

2 jours

INTERVENANT

Adeline FIRMIN

TARIFS PAR STRATES DE POPULATION

5 000 habitants et < : 325 €
5 000 à 20 000 habitants : 495 €
> à 20 000 habitants : 595 €

● PROFESSIONNEL(LE)S

Directeur.rice de CCAS, agent,
tous professionnels en contact avec les usagers



NOUVEAU : ACCUEILLIR LE PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP FOCUS SUR LE HANDICAP PSYCHIQUE

1 OBJECTIFS

- Comprendre la notion de handicap pour mieux accueillir les personnes
- Connaître la loi de 2005 et ce qu'elle impose
- Connaître les différentes typologies de handicap et leurs manifestations
- Savoir appréhender les situations d'accueil et adapter son comportement à la personne, quel que soit son handicap
- Savoir communiquer avec une personne en situation de handicap psychique
- Dépasser ses craintes face au handicap, en particulier psychique et gérer les situations délicates

2 CONTENU

- Découvrir la notion de handicap, identifier les stéréotypes sur les personnes handicapées et leurs conséquences.
- Présentation de la loi du 11 février 2005 : notions d'accessibilité et d'inclusion des personnes handicapées dans la société.
- Présentation des typologies de handicap.
- Focus sur les métiers d'accueil et d'accompagnement : Quels modes de communication et d'écoute adopter face à une personne handicapée ?

Zoom sur le handicap psychique :

- Mythes et réalité sur le handicap psychique : des clefs pour mieux accueillir.

3 MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Ateliers de mise en situation
- Apports théoriques, échanges interactifs
- Exposés et retours d'expériences

PRÉREQUIS

Aucun

LIEU

Paris - UNCCAS
UDCCAS

DURÉE

1 jour

DATES

10h00 à 17h00
18 janvier 2019

CONTACT

Carole PÉAN
Responsable de la formation
Tél.01 70 61 22 68
cpean@unccas.org

formation@unccas.org

INTERVENANT

CCAH

TARIFS PAR STRATES DE POPULATION

5 000 habitants et < : 215 €
5 000 à 20 000 habitants : 320 €
> à 20 000 habitants : 395 €

● **PROFESSIONNEL(LE)S**
*Elu(e) ou technicien(ne) disposant d'une
 vision globale de son CCAS - CIAS*



NOUVEAU : 10 CLES POUR LA RECHERCHE DE FINANCEMENTS FRANÇAIS DE PROJETS D'ACTION SOCIALE

1 OBJECTIFS

- Savoir présenter oralement clairement en deux ou trois minutes son CCAS-CIAS
- Savoir élaborer son catalogue de projets
- Savoir identifier les types de financeurs potentiels visés (collectivités, organismes publics ou parapublics, légateurs, grands donateurs, organismes de prévoyance, mutuelles et caisses de retraite, fondations françaises, entreprises, habitants)
- Savoir les approcher par le réseau, un dossier ou un entretien efficace
- Savoir optimiser son organisation de la recherche de fonds, étudier l'éventualité de tâches mutualisées et rendre sa communication attractive

2 CONTENU

Repérage de vos besoins de montée en compétences et de vos projets à cofinancer
Définir son identité de structure, son catalogue de projets et ses objectifs financiers.

- Être capable de les présenter efficacement à l'oral et à l'écrit

Connaître les caractéristiques des diverses cibles pour les repérer, les approcher et travailler en cofinancement avec elles (témoignages, bonnes pratiques, conseils et exemples) :

- Entreprises, légateurs, grands donateurs, habitants donateurs

Maîtriser des techniques de réseautage

- Monter dossier et conduire un entretien (jeux de rôles)
- Optimiser son organisation de la recherche de fonds
- Rendre sa communication attractive (étude de documents)
- Etudier l'éventualité de tâches mutualisées

Définition personnelle de sa feuille de route / participant

3 MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Échange d'expériences et appréciations des dispositifs existants
- Apports théoriques et méthodologiques illustrés par des bonnes pratiques
- **Atelier pratique**

LIEU

Paris - UNCCAS
 UDCCAS

DURÉE

2 jours

DATES

J1 de 10h00 à 17h00
 J2 de 09h00 à 16h30
 13 et 14 mai 2019

CONTACT

Carole PÉAN
 Responsable de la formation
 Tél.01 70 61 22 68
 cmathurin-pean@unccas.org

formation@unccas.org

INTERVENANT

Pascal LOVICONI

TARIFS PAR STRATES DE POPULATION

5 000 habitants et < : 325 €
 5 000 à 20 000 habitants : 495 €
 > à 20 000 habitants : 595 €

PROFESSIONNEL(LE)S

Directeur(trice), responsable, agent en charge de la préparation et de l'exécution du budget du CCAS

BUDGET ET COMPTABILITÉ DES ESMS : LA M22 UNE NOUVELLE LOGIQUE COMPTABLE

1 OBJECTIFS

Les modifications du système de tarification des ESMS entraînent une approche différente des logiques comptables et financières bien au-delà de la seule mise en place des EPRD. Il importe donc de :

- Connaître le cadre comptable et les procédures budgétaires des ESMS
- Appréhender le cadre particulier de la comptabilité M22
- Comprendre le budget et ses mécanismes
- Comprendre l'impact des CPOM sur la gestion financière et budgétaire des ESM

2 CONTENU

Le cadre général

- Le plan comptable général (PCG)
- Organisation de la comptabilité (classes, chapitres, comptes)
- Fonctionnement de la comptabilité (comptabilité en partie double)
- La comptabilité publique
- La séparation de l'ordonnateur et du comptable
- La comptabilité budgétaire

Le cadre particulier de la M22

- Champ d'application
- Les ESMS
- La tarification administrée
- Tarification et budget
- Le rôle des autorités de tarification et le CPOM
- Incidences de ce rôle sur la présentation des comptes
- Les spécificités du plan comptable M22

Le processus d'élaboration budgétaire

- La constitution du prix de journée
- Les charges de fonctionnement
- Incidence de l'investissement sur le prix de journée
- La procédure de tarification
- Calendrier budgétaire

L'exécution budgétaire et le résultat

- L'exécution et la question de la trésorerie
- Les écritures spécifiques
- Ecritures de stock
- Ecritures de cession d'actifs
- Ecritures d'amortissement et de provision
- Le résultat
- Détermination du résultat
- Affectation du résultat

3 MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques
- Outils méthodologiques
- Cas pratiques

LIEU

Paris - UNCCAS

DURÉE

2 jours

DATES

J1 de 10h00 à 17h00
J2 de 9h00 à 16h30
21 et 22 janvier 2019
4 et 5 novembre 2019

CONTACT

Carole PÉAN
Responsable de la formation
Tél.01 70 61 22 68
cpean@unccas.org

PRÉREQUIS

Aucun

formation@unccas.org

INTERVENANT

Francis PRIOR

TARIFS PAR STRATES DE POPULATION

5 000 habitants et < : 325 €
5 000 à 20 000 habitants : 495 €
> à 20 000 habitants : 595 €

PROFESSIONNEL(LE)S

Directeur(trice), responsable, agent de CCAS/CIAS en charge de la préparation et de l'exécution du budget du CCAS

ATELIER DE PERFECTIONNEMENT À LA M22 UNE NOUVELLE LOGIQUE COMPTABLE

1 OBJECTIFS

- Approfondir ses connaissances en gestion financière des ESMS
- Maîtriser le jeu des écritures
- Perfectionner sa pratique
- Retour d'expérience : travailler à partir des cas concrets rencontrés dans sa pratique

2 CONTENU

- Groupes fonctionnels et tarification
- La construction des tarifs
- Les écritures de fin d'exercice
- Les écritures d'affectation du résultat

3 MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques
- Outils méthodologiques
- Travail à partir de cas pratiques apportés pas les stagiaires et adressé impérativement 1 semaine avant le début de la formation

PRÉREQUIS

Avoir de solides connaissances en comptabilité M22 et/ou avoir suivi la formation sur "Budget et comptabilité des CCAS : la M22"

LIEU

Paris - UNCCAS

DURÉE

1 jour

DATES

De 10h00 à 17h00
9 décembre 2019

CONTACT

Carole PÉAN
Responsable de la formation
Tél.01 70 61 22 68
cpean@unccas.org

formation@unccas.org

INTERVENANT

Francis PRIOR

TARIFS PAR STRATES DE POPULATION

5 000 habitants et < : 215 €
5 000 à 20 000 habitants : 320 €
> à 20 000 habitants : 395 €

● **PROFESSIONNEL(LE)S**

élu/technicien ayant réalisé une démarche de diagnostic (ABS, thématique...) et souhaitant traduire les constats de terrain en réponses adaptées aux besoins de la population

CONSTRUIRE SON PROJET DANS LE CHAMP SOCIAL ET MÉDICO SOCIAL : LES CLÉS DE LA RÉUSSITE

1 OBJECTIFS

- Savoir traduire son idée en projet puis son projet en action dans le champ social et médico-social
- Savoir intégrer les éléments diagnostiques dans la mise en action de projets concrets au bénéfice de la population
- S'outiller pour optimiser sa communication du projet et/ou de l'action auprès des élus, des usagers, des équipes du CCAS
- S'approprier les fondamentaux de la démarche de concertation

2 CONTENU

Se mettre en mode projet dans le champ de l'action sociale et médico-sociale : une posture, des enjeux, une technicité

Structurer son projet en action sociale : les 4 étapes clés du processus méthodologique

- la phase préparatoire (définition objectifs, moyens, temporalité)
- la phase « conception de l'action »
- la phase réalisation de l'action
- la phase évaluative prospective

Piloter son projet avec efficacité : le cahier des charges, le rétroplanning, le budget, le reporting

Créer des espaces de concertation et de co-construction

- les différents niveaux de la participation (l'information, la consultation, la concertation, la codécision)
- la concertation comme garantie à la réussite d'un projet
- la concertation comme point de départ d'un processus

Promouvoir son projet auprès de la population, des partenaires, des élu(e)s et des financeurs et potentiels financeurs : quelques pistes pour communiquer en interne et en externe tout au long de la démarche

3 MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- La formatrice adoptera un style de formation participatif fondé sur les besoins des participants et alternant apports méthodologiques, exercices coopératifs et illustrations pratiques. Tout au long de la journée, elle proposera différents supports et outils facilement mobilisables dans l'action.
- **Support : extrait technique du film sur l'essaiimage produit par l'UNCCAS**



PRÉREQUIS

Vous souhaitez construire des projets dans le champ social et médico-social pertinents, bien connectés avec les besoins de votre population ? Les clés de votre réussite sont humaines, méthodologiques, techniques, communicationnelles

LIEU

Paris - UNCCAS

DURÉE

1 jour

DATES

De 10h00 à 17h00
16 décembre 2019

CONTACT

Carole PÉAN
Responsable de la formation
Tél.01 70 61 22 68
cpean@unccas.org

formation@unccas.org

INTERVENANT

Barbara PROVOST

TARIFS PAR STRATES DE POPULATION

5 000 habitants et < : 215 €
5 000 à 20 000 habitants : 320 €
> à 20 000 habitants : 395 €

ÉLU(E)S

PROFESSIONNEL(LE)S
 Elu(e), directeur(trice),
 responsable de service à domicile

MAITRISER LE PILOTAGE OPÉRATIONNEL DU SERVICE À DOMICILE

1 OBJECTIFS

- Appréhender le cadre général des services d'aide à domicile et les évolutions réglementaires
- Maîtriser les aspects principaux du pilotage opérationnel du service
- Savoir construire et utiliser les outils de pilotage

2 CONTENU

Appréhender le cadre général des services d'aide à domicile et les évolutions réglementaires

- Rappel du cadre réglementaire des SAD : lois et décrets
- Impacts des évolutions réglementaires récentes sur la gestion de SAD : rapprochements, mutualisations, diversification de service

Maîtriser les aspects principaux du pilotage opérationnel du SAD

Piloter les aspects RH

- Notions clés de la gestion RH et organisation du temps de travail
- Valoriser et impliquer les professionnels

Piloter la gestion des risques liés aux SAD

- Promotion de bienveillance et lutte contre la maltraitance
- La traçabilité des dysfonctionnements : repérer et agir
- La notion de service rendu et de service perçu
- L'évaluation de la qualité des prestations : exploiter les instances de participation des résidents et des familles

Construire les outils de gestion des SAD

- Le projet d'établissement ou de service : rendre opérationnel le projet d'établissement
- Présentation du cahier des charges relatif à l'acquisition d'un logiciel métier SAD

3 MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques
- Outils méthodologiques
- Travail à partir de cas pratiques apportés par les stagiaires et adressé impérativement 1 semaine avant le début de la formation

PRÉREQUIS

Aucun

LIEU

Paris - UNCCAS

DURÉE

2 jours

DATES

J1 de 10h00 à 17h00
 J2 de 09h30 à 16h30
 28-29 janvier 2019
 23-24 septembre 2019

CONTACT

Carole PÉAN
 Responsable de la formation
 Tél.01 70 61 22 68
 cpean@unccas.org

formation@unccas.org

INTERVENANT

Khaled BELMEKKI

TARIFS PAR STRATES DE POPULATION

5 000 habitants et < : 325 €
 5 000 à 20 000 habitants : 495 €
 > à 20 000 habitants : 595 €

 ÉLU(E)S

 PROFESSIONNEL(LE)S

Elu(e), directeur(trice), responsable de pôle g erontologie

ENJEUX DE LA RELATION SAD/SSIAD/ SPASAD : CONSTRUIRE UNE COOP ERATION EFFICACE

1 OBJECTIFS

- Conna tre les diff erentes politiques d'autonomie et du maintien   domicile
- Conna tre le cadre r glementaire, les missions et l'organisation des SAD et SSIAD
- Savoir rep rer les enjeux de la coop ration entre SSIAD et SAD
- Savoir formaliser une coop ration efficace

2 CONTENU

- Les politiques d'autonomie en France : les lois importantes
- Le p rim tre juridique des SAD et des SSIAD : missions, prestations et organisation
- Les autres op rateurs du maintien   domicile
- Les limites du syst me actuel et les difficult s pour les personnes clientes
- La coop ration : d finition, rep res, formes
- Les conditions n cessaires pour une bonne coop ration
- Les outils de formalisation de la coop ration
- La valorisation de la coop ration
- Les freins et les limites de la coop ration
- Les  volutions du cadre r glementaire - La loi ASV
- Le d cret du 26 avril 2016
- L'exp rimentation SPASAD

3 M THODES P DAGOGIQUES

- Expos s sur des r alisations pratiques
- Apports th oriques
-  changes sur les pratiques et les difficult s rencontr es

PR REQUIS

Aucun

LIEU

Paris - UNCCAS

DUR E

2 jours

DATES

J1 de 10h00   17h00
J2 de 09h00   16h30
11 et 12 mars 2019

CONTACT

Carole P AN
Responsable de la formation
T l.01 70 61 22 68
cpean@unccas.org

formation@unccas.org

INTERVENANT

Khaled BELMEKKI

TARIFS PAR STRATES DE POPULATION

5 000 habitants et < : 325  
5 000   20 000 habitants : 495  
>   20 000 habitants : 595  

 ÉLU(E)S

 PROFESSIONNEL(LE)S

Elu(e), directeur(trice), directeur(trice) de résidence autonomie, responsables de pôle gériatrie

MAÎTRISER LE CADRE RÉGLEMENTAIRE DES “LOGEMENTS FOYERS” : COMMENT ÉVOLUER VERS LES RÉSIDENCES AUTONOMIE

1 OBJECTIFS

- Appréhender le cadre général des résidences autonomies en France et ses évolutions réglementaires
- Connaître le cadre réglementaire des nouvelles résidences autonomie
- Etat des lieux du fonctionnement et de l'organisation du logement-foyer : comment évoluer vers les résidences-autonomie ?

2 CONTENU

Le cadre réglementaire du logement foyer et ses évolutions

- Rappel historique des logements foyers en France : Les politiques vieillesse et leurs évolutions
- Rappel du cadre juridique général et spécifique des logements foyers : CASF et le Code de la Construction et de l'Habitat (CCH)
- L'évolution réglementaire vers les résidences autonomies : la loi d'adaptation de la société au vieillissement et ses décrets
- Les nouvelles missions des résidences autonomie : la notion de “Prévention de la perte d'autonomie”
- Les nouvelles notions : le forfait autonomie, les prestations socles
- Les clarifications entre le C.A.S.F et CCH

Evoluer vers les résidences autonomies

- Savoir situer son établissement : de l'évaluation au diagnostic
- Inscrire les nouvelles règles dans le projet de service
- Faire évoluer les conventions avec le bailleur social
- Choisir les modalités d'adaptation de l'établissement : internalisation ou externalisation
- Les obligations liées à l'information et aux droits du résident – usager et consommateur
- La contractualisation avec les personnes accueillies
- Les règles d'admission et de sortie des personnes accueillies : rétractation et résiliation
- La tarification

3 MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés sur des réalisations pratiques
- Apports théoriques
- Echanges sur les pratiques et les difficultés rencontrées

LIEU

Paris - UNCCAS

DURÉE

2 jours

DATES

J1 de 10h00 à 17h00
J2 de 09h00 à 16h30
21 et 22 mars 2019
17 et 18 juin 2019

CONTACT

Carole PÉAN
Responsable de la formation
Tél.01 70 61 22 68
cpean@unccas.org

formation@unccas.org

PRÉREQUIS

Aucun

INTERVENANT

Khaled BELMEKKI

TARIFS PAR STRATES DE POPULATION

5 000 habitants et < : 325 €
5 000 à 20 000 habitants : 495 €
> à 20 000 habitants : 595 €

 ÉLU(E)S

 PROFESSIONNEL(LE)S

Directeur(trice) de CCAS, directeurs de résidence autonomie, responsables de pôle gériatrie

FORMATION/ACTION : ANIMER ET PILOTER LA VIE DES RÉSIDENCES AUTONOMIE

1 OBJECTIFS

- Appréhender tous les aspects de la vie d'une résidence-autonomie : positionnement, prestations, limites
- Construire les outils réglementaires de la loi du 02 janvier 2002
- Construire et piloter la démarche qualité de la résidence-autonomie de manière dynamique en utilisant les outils réglementaires

2 CONTENU

Le logement foyer, un opérateur du parcours des personnes âgées

- Bref rappel du cadre de la résidence-autonomie
- Origine des logements foyers
- La mutation vers les résidences-autonomie
- L'intégration dans la loi du 02 janvier 2002 : les conséquences

Les piliers de la conduite de l'établissement

- Le projet d'établissement
- Le projet d'accompagnement individualisé
- Les autres obligations : conseil de vie sociale, règlement de fonctionnement, etc....

3 MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Mise en application :

- d'une trame de projet d'établissement
- d'une procédure d'accompagnement personnalisé
- d'une synthèse collective des apports de la journée

PRÉREQUIS

Aucun

LIEU

Paris - UNCCAS

DURÉE

2 jours

DATES

J1 de 10h00 à 17h00
J2 de 09h00 à 16h30
25 et 26 mars 2019
19 et 20 juin 2019

CONTACT

Carole PÉAN
Responsable de la formation
Tél.01 70 61 22 68
cpean@unccas.org

formation@unccas.org

INTERVENANT

Khaled BELMEKKI

TARIFS PAR STRATES DE POPULATION

5 000 habitants et < : 325 €
5 000 à 20 000 habitants : 495 €
> à 20 000 habitants : 595 €

 ÉLU(E)S

 PROFESSIONNEL(LE)S

Elu(e), Directeur(trice) de CCAS, directeur(trice) de résidence autonomie, responsable de pôle gériatrie

ATELIER : LE PARCOURS DE LA PERSONNE ÂGÉE EN RÉSIDENCE-AUTONOMIE

1 OBJECTIFS

- Appréhender toutes les étapes du parcours de la personne accueillie depuis l'admission jusqu'à la sortie
- Connaître les dispositions réglementaires liées à l'admission des personnes en résidence autonomie
- Construire les outils nécessaires à l'accueil, l'intégration et le suivi de la personne âgée

2 CONTENU

Maitriser le processus d'admission de la personne accueillie

- Les différentes étapes de l'admission
- De l'installation à l'intégration

Sécuriser le parcours de la personne âgée jusqu'à la sortie du logement foyer (résidence-autonomie)

Les prestations en résidence autonomie :

- l'hébergement, la restauration, le traitement du linge
- l'animation - la vie sociale
- l'accueil des familles et le suivi médical (personnel non soignant)
- la présence diurne et nocturne

Les limites de la résidence autonomie :

- la notion de parcours de la personne âgée
- les limites techniques, humaines, réglementaires
- la sortie de la personne âgée : réorientation et accompagnement fin de vie
- les partenariats : EHPAD, hôpital, médecins, services ambulatoires

3 MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et méthodologiques
- Mise à disposition d'outils : procédure d'admission - logigramme, questionnaire "habitudes de vie", exemple fiche de suivi, exemple de convention partenaire, procédure de réorientation / sortie, etc.
- Atelier création d'outils : livret d'entretien (pré-admission), fiche service (pré-projet d'accompagnement), relevé factuel des observations post-installation, guide d'entretien pour le projet d'accompagnement, protocole d'accompagnement de fin de vie, etc.

LIEU

Paris - UNCCAS
UDCCAS

DURÉE

2 jours

DATES

J1 de 10h00 à 17h00
J2 de 09h00 à 16h30
27 et 28 mars 2019
24 et 25 octobre 2019

CONTACT

Carole PÉAN
Responsable de la formation
Tél.01 70 61 22 68
cpean@unccas.org

formation@unccas.org

PRÉREQUIS

Aucun

INTERVENANT

Khaled BELMEKKI

TARIFS PAR STRATES DE POPULATION

5 000 habitants et < : 325 €
5 000 à 20 000 habitants : 495 €
> à 20 000 habitants : 595 €

PROFESSIONNEL(LE)S
Directeurs de résidences autonomie

CRÉATION ET RÉHABILITATION DES RÉSIDENCES-AUTONOMIE : CADRE ARCHITECTURAL ET FINANCEMENT

1 OBJECTIFS

En 2012, les deux-tiers des résidences-autonomies ont déclarés dans au travers de l'enquête de l'UNCCAS connaître des besoins en réhabilitation. Cette situation concerne près des trois quarts des établissements construits avant 1977. Aussi, la loi d'adaptation de la société au vieillissement entrée en vigueur le 1er janvier 2016 permet un regain d'intérêt à ces établissements intermédiaires au domicile traditionnel et à l'EHPAD. Au-delà de la réhabilitation nécessaire des structures, de nombreux projets d'opérations immobilières s'engagent sur la création de résidences-autonomie.

- Construire le cahier des charges de projet architectural de résidence-autonomie
- Maîtriser les règles financières et budgétaires relatives aux résidences-autonomie

2 CONTENU

- Les caractéristiques des résidences-autonomie aujourd'hui : état des lieux architectural
- Identifier les comportements, besoins et attentes du public vieillissant
- Projets mixtes et impacts architecturaux
- Méthodologie de projet architectural
- Le cadre réglementaire et normatif
- Les modalités de financement de l'investissement
- La gestion financière de l'établissement
- La détermination du loyer

3 MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et méthodologiques
- Outils pratiques :
- Guide UNCCAS

PRÉREQUIS

Aucun

LIEU

Paris - UNCCAS

DURÉE

1 jour

DATES

De 10h00 à 17h00
28 juin 2019

CONTACT

Carole PÉAN
Responsable de la formation
Tél.01 70 61 22 68
cpean@unccas.org

formation@unccas.org

INTERVENANT

Khaled BELMEKKI

TARIFS PAR STRATES DE POPULATION

5 000 habitants et < : 215 €
5 000 à 20 000 habitants : 320 €
> à 20 000 habitants : 395 €

PROFESSIONNEL(LE)S
Responsable de secteur, coordonnateur, directeur

NOUVEAU : ENCADRER LES AIDES À DOMICILES, MANAGER LA PREMIÈRE FOIS

1 OBJECTIFS

- S'approprier son cadre institutionnel
- Acquérir des points de repères et outils de management
- Savoir gérer son équipe, promouvoir le lien et la collaboration

2 CONTENU

Connaître les différents styles de management et découvrir son propre style

Apprécier le travail du groupe :

- La prestation de service et le projet
- Le processus de groupe

Elaborer des plans d'actions

Réussir une réunion

Se connaître et connaître son équipe, et adapter son mode de communication :

- Créer un climat de confiance
- Développer des relations saines et constructives
- Gérer les conflits
- Comprendre les différentes étapes d'évolution de son équipe

3 MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports d'outils opérationnels pour l'encadrement
- Echanges des pratiques à partir des cas stagiaires

LIEU

Paris - UNCCAS
UDCCAS

DURÉE

2 jours

DATES

J1 de 10h00 à 17h00
J2 de 09h00 à 16h30
3 et 4 juin 2019

CONTACT

Carole PÉAN
Responsable de la formation
Tél.01 70 61 22 68
cpean@unccas.org

formation@unccas.org

PRÉREQUIS

Aucun

INTERVENANT

Béatrice BANSART

TARIFS PAR STRATES DE POPULATION

5 000 habitants et < : 325 €
5 000 à 20 000 habitants : 495 €
> à 20 000 habitants : 595 €

PROFESSIONNEL(LE)S
 Directeur(trice) de CCAS, directeur(trice) d'établissement, responsable de pôle gérontologie

ATELIER : ÉLABORER SON PROJET DE SERVICE OU D'ÉTABLISSEMENT

1 OBJECTIFS

- Acquérir les connaissances, méthodologies et outils pour concevoir et réaliser un projet d'établissement
- Faire partager, dès sa conception, le projet d'établissement par tous les acteurs
- Associer étroitement le projet d'établissement et le management de l'organisation

2 CONTENU

Comment maîtriser les principes de l'élaboration d'un projet d'établissement

- Connaître les principes et les enjeux d'un projet d'établissement
- Connaître l'articulation entre le projet d'établissement et les évaluations
- Elaborer un projet d'établissement, une démarche participative
- Mise en application : Identification des éléments du contexte d'un établissement social et médico-social

Comment préparer l'élaboration ou la révision d'un projet d'établissement

- Connaître les étapes d'élaboration du projet d'établissement
- Savoir mobiliser l'ensemble des ressources disponibles des acteurs
- Savoir planifier et coordonner les travaux de production
- Mise en application : Planification de la conception et de la réalisation d'un projet d'établissement

Comment élaborer ou réviser un projet d'établissement

- Savoir formaliser la structure d'un projet d'établissement
- Savoir concevoir le contenu d'un projet d'établissement
- Savoir réaliser les fiches actions d'un projet d'établissement
- Mise en application : Construction de la fiche action d'un projet d'établissement

Cas pratique : Elaboration et présentation d'un projet d'établissement en une page

3 MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apport théoriques illustrés d'exemples
- Mise en situation et création d'outils
- Mise à disposition d'outils : grille de présentation du projet d'établissement, exemple de sommaire de projet d'établissement, exemple de plan d'un projet d'établissement, modèle de fiche action pour formaliser les objectifs d'un projet d'établissement, exemple de plan d'action

LIEU

Paris - UNCCAS
UDCCAS

DURÉE

2 jours

DATES

J1 de 10h00 à 17h00
J2 de 09h30 à 16h30
4 et 5 avril 2019

CONTACT

Carole PÉAN
Responsable de la formation
Tél.01 70 61 22 68
cpean@unccas.org

formation@unccas.org

PRÉREQUIS

Aucun

INTERVENANT

Khaled BELMEKKI

TARIFS PAR STRATES DE POPULATION

5 000 habitants et < : 325 €
5 000 à 20 000 habitants : 495 €
> à 20 000 habitants : 595 €

PROFESSIONNEL(LE)S

Directeur(trice) de CCAS, directeur(trice) de service, directeur(trice) d'établissement, responsable de pôle gériatrie

ATELIER : ÉLABORER UN PROJET D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ OU PLAN D'AIDE PERSONNALISÉ

1 OBJECTIFS

- Accompagner la personne accueillie dans la réalisation et l'évolution de son projet personnalisé
- Intégrer le projet personnalisé au management stratégique de l'établissement

2 CONTENU

Comment maîtriser les principes de l'élaboration d'un projet personnalisé

- Connaître les droits de la personne accueillie
- Connaître le principe de co-construction et de participation
- Savoir garantir l'expression de la personne accueillie
- Mise en application : Réalisation d'une fiche d'entretien en vue de l'élaboration d'un projet personnalisé

Comment préparer l'élaboration d'un projet personnalisé

- Connaître les étapes d'élaboration d'un projet personnalisé
- Savoir construire les conditions d'élaboration d'un projet personnalisé
- Savoir partager l'analyse de la situation de la personne accueillie

Mise en application : Réalisation d'une fiche de recueil des attentes de la personne accueillie

- Synthèse collective des apports de la journée

3 MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apport théoriques illustrés d'exemples
- Mise en situation et création d'outils
- Mise à disposition d'outils : grille de présentation du projet personnalisé exemple de plan d'un projet personnalisé, modèle de fiche action pour formaliser les objectifs d'un projet, exemple de plan d'action

PRÉREQUIS

Aucun

LIEU

Paris - UNCCAS

DURÉE

2 jours

DATES

J1 de 10h00 à 17h00
J2 de 09h00 à 16h30
23 et 24 mai 2019
3 et 4 octobre 2019

CONTACT

Carole PÉAN
Responsable de la formation
Tél.01 70 61 22 68
cpean@unccas.org

formation@unccas.org

INTERVENANT

Khaled BELMEKKI

TARIFS PAR STRATES DE POPULATION

5 000 habitants et < : 325 €
5 000 à 20 000 habitants : 495 €
> à 20 000 habitants : 595 €

PROFESSIONNEL(LE)S

Professionnels des services directement amenés à travailler auprès des aidants : les SAAD, SAVS, SAMSAH, CLIC, Centres de ressources, les SSIAD, ESA, AJ et HT, résidence autonomie, SPASAD

NOUVEAU : ACCOMPAGNER SES ÉQUIPES A LA PRISE EN COMPTE DES AIDANTS OUTILS ET FONCTIONNEMENT

1 OBJECTIFS

- Maîtriser les nouvelles obligations cadrant l'activité d'accompagnement (soutien des aidants, repérage des fragilités...)
- Reconnaître les profils d'aidants, leur travail auprès des aidés, leurs expertises, leurs demandes
- Maîtriser les postures professionnelles, les modalités d'accompagnements et construire des outils adaptés
- Mettre en place le fonctionnement et les outils de son service pour faciliter l'appropriation de ces nouvelles missions par ses équipes d'intervenants

2 CONTENU

Les textes légaux et recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM-HAS

Adapter le fonctionnement de son service à la prise en compte des aidants :

- Définir les objectifs d'actions de son service : prévoir la place à accorder aux aidants dans le cadre des pratiques d'accompagnement et formaliser ces orientations.
- Formaliser les pratiques à mettre en œuvre : circulation de l'information au sein de l'équipe pluridisciplinaire, adaptation des accompagnements, etc.

Penser la place accordée aux proches dans :

- L'organisation de l'accueil, l'aménagement de l'espace,
- L'élaboration, le suivi et l'évaluation des projets personnalisés,
- Les fiches de postes des professionnels, le dossier de l'usager, le projet d'établissement ou de service, le livret d'accueil,

Les liens entre soutien des aidants et repérage des fragilités/prévention de la maltraitance :

- Quels partenariats mettre en place (dispositifs, ateliers de prévention des fragilités, plateformes de répit) ? Comment financer ses actions en faveur des aidants ?

3 MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Tirer des axes d'amélioration des situations vécues
- Apports théoriques : RBPP, références légales, enquêtes sociologiques, échelle Zarit et autres outils, notion de qualité de vie
- Témoignages, vidéos
- Etudes de cas
- Adaptation des outils et du fonctionnement du service prenant en compte les aidants
- Elaboration de projets visant la prise en compte des aidants et des proches

LIEU

Paris - UNCCAS
UDCCAS

DURÉE

2 jours

DATES

10h00 à 17h00
9h30 à 16h30
26 et 27 septembre 2019

CONTACT

Carole PÉAN
Responsable de la formation
Tél.01 70 61 22 68
cpean@unccas.org

formation@unccas.org

INTERVENANT

Anne -Sophie HOSKING

TARIFS PAR STRATES DE POPULATION

5 000 habitants et < : 325 €
5 000 à 20 000 habitants : 495 €
> à 20 000 habitants : 595 €

● PROFESSIONNEL(LE)S

Le personnel des résidences-autonomie et les responsables de l'établissement

PRÉVENIR LA PERTE D'AUTONOMIE ET PROMOUVOIR LA BIENTRAITANCE

1 OBJECTIFS

- Savoir repérer les fragilités des personnes accueillies
- Intégrer la bientraitance dans sa pratique professionnelle : connaître les outils spécifiques et se les approprier
- Construire des mesures de prévention de bientraitance

2 CONTENU

Qu'est-ce que la maltraitance ?

- Représentation de la maltraitance : définition
- Les formes de maltraitance
- Cadre législatif et institutionnel

La bientraitance, cadre de référence pour la pratique professionnelle

- Les notions qui entourent la bientraitance - définition retenue
- Principes fondamentaux de la bientraitance
- Pratiques bientraitances
- Le réservoir émotionnel : un outil puissant au service de la bientraitance
- Focus spécifique : prévention de la perte d'autonomie en résidences autonomies

Repérer la fragilité, l'exploitation des données

- Organisation du service
- Mise en œuvre d'accompagnement personnalisé suite au repérage de la fragilité

3 MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Q sort
- Rapports HAS, ANESM
- Réflexion en groupes
- Techniques des attentes croisées
- Grille d'autoévaluation
- Mises en situation
- Fiche "type"

PRÉREQUIS

Aucun

LIEU

Paris - UNCCAS

DURÉE

2 jours

DATES

J1 de 10h00 à 17h00
J2 de 09h00 à 16h30
2 et 3 avril 2019

CONTACT

Carole PÉAN
Responsable de la formation
Tél.01 70 61 22 68
cpean@unccas.org

formation@unccas.org

INTERVENANT

Anne - Sophie HOSKING

TARIFS PAR STRATES DE POPULATION

5 000 habitants et < : 325 €
5 000 à 20 000 habitants : 495 €
> à 20 000 habitants : 595 €

PROFESSIONNEL(LE)S

NOUVEAU - METTRE EN ŒUVRE ET PILOTER L'ÉVALUATION INTERNE ET/OU EXTERNE DU SAAD : UN LEVIER POUR VALORISER ET MAINTENIR LE SERVICE

1 OBJECTIFS

- Comprendre et maîtriser le processus d'évaluation du Service à domicile
- Mettre en œuvre et piloter la démarche
- Analyser les résultats et valoriser l'importance du Service à domicile

2 CONTENU

- La loi d'adaptation de la société au vieillissement entrée en vigueur le 1er janvier 2016 a fait basculer les services d'aide à domicile (SAD) dans le régime de l'autorisation. Conséquence directe, les services à domicile doivent procéder à une évaluation interne et externe de la qualité de leurs prestations. Le décret 2017-705 du 2 mai 2017 précise les modalités de mise en œuvre de cette évaluation. **Comment les services d'aide à domicile publics territoriaux peuvent-ils s'approprier cette obligation légale pour en faire un levier et rendre visibles leurs atouts et pour convaincre les décideurs de l'intérêt de ce service public sur les territoires.**
- Comprendre le sens de l'évaluation dans le secteur social et médico-social;
- Identifier le cadre juridique de l'évaluation des SAAD
- Principaux outils méthodologiques de l'évaluation d'un SAAD
- **Méthodologie** pour la mise en œuvre du processus d'évaluation ; référentiel UNCCAS pour les SADD
- Savoir mobiliser autour de l'évaluation du SAAD
- Analyser et exploiter les résultats de l'évaluation
- Savoir utiliser le rapport d'évaluation comme levier de communication et de décision par les élus

3 MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et méthodologiques
- Outils pratiques
- Présentation du Référentiel d'évaluation de l'UNCCAS

LIEU

Paris - UNCCAS
UDCCAS

DURÉE

2 jours

DATES

10h00 à 17h00
9h30 à 16h30
26 et 27 juin 2019
1er et 2 octobre 2019

CONTACT

Carole PÉAN
Responsable de la formation
Tél.01 70 61 22 68
cpean@unccas.org

formation@unccas.org

INTERVENANT

Khaled BELMEKKI

TARIFS PAR STRATES DE POPULATION

5 000 habitants et < : 325 €
5 000 à 20 000 habitants : 495 €
> à 20 000 habitants : 595 €

ÉLU(E)S

PROFESSIONNEL(LE)S

Elus(e) à l'action sociale, directeur(trice) de CCAS, responsable de service

LE CIAS : PROJET, ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

1 OBJECTIFS

- Comprendre et identifier les évolutions actuelles des politiques sociales dans les nouvelles organisations territoriales
- Connaître le nouveau contexte des CIAS suite à la Loi NOTRe de 2015 (compétence action sociale, relations avec les Départements, fusions d'intercommunalités, etc.)
- Maîtriser le cadre législatif et réglementaire du CIAS - de sa mise en place à son fonctionnement
- Piloter et organiser les relations entre le CIAS et les CCAS, le CIAS et le Département

2 CONTENU

- Les CIAS : historique, situation des CIAS existants, leurs compétences et leurs activités
- Loi NOTRe et nouvelles organisations territoriales : impact sur l'action sociale de proximité
- La compétence action sociale : cadre juridique et réglementaire
- Les étapes de création d'un CIAS
- Les points réglementaires de fonctionnement et d'organisation spécifiques
- Place et rôle du CIAS dans le dispositif de l'action sociale territoriale : relation avec les communes - relations avec les CCAS - avec les acteurs associatifs - avec le Département -

3 MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques illustrés d'exemples
- Échanges entre participants
- Apports de ressources à consulter pour aller plus loin

PRÉREQUIS

Aucun

LIEU

Paris - UNCCAS

DURÉE

1 jour

DATES

*De 10h00 à 17h00
27 mai 2019*

CONTACT

Carole PÉAN
Responsable de la formation
Tél.01 70 61 22 68
cpean@unccas.org**formation@unccas.org**

INTERVENANT

Sophie SARAMITO

TARIFS PAR STRATES DE POPULATION

5 000 habitants et < : 215 €
5 000 à 20 000 habitants : 320 €
> à 20 000 habitants : 395 €



Cette formation a été construite en collaboration avec Territoires Conseils, service de la caisse des dépôts et consignations.

ATELIER FORMATION - ACTION DÉDIÉE AUX COMMUNAUTÉS DE COMMUNES OU D'AGGLOMÉRATION **ACTION SOCIALE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE : DE LA RÉFLEXION À LA DÉCISION**

PRÉREQUIS

Cette formation s'adresse aux élu(e)s des Communautés de Communes ou d'Agglomération au sein desquelles un changement de périmètre a eu lieu en application de la loi NOTRe, et s'interrogeant sur l'avenir du ou des CIAS préexistant(s).

Le nombre de participants par session sera ajusté en fonction de la taille du territoire et de l'évaluation de la situation du nouvel EPCI réalisée en amont de la formation.

Un auto-diagnostic devra être réalisé par les communes du territoire en amont de la formation. Pour réaliser celui-ci, un canevas de réflexion sera remis au territoire, par courriel, lors de son inscription à la formation.

1 OBJECTIFS

A l'issue de la formation les élus seront capables de :

- Maîtriser les nouveaux contextes de l'action sociale communale et intercommunale : rôle des CCAS et CIAS depuis la fusion
- Comprendre les enjeux de l'action sociale intercommunale
- Analyser les données des différents diagnostics réalisés par les territoires préexistants à la fusion
- Définir l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle "Action sociale" et les missions confiées au CIAS à partir des éléments co-construits durant la formation.

2 CONTENU

Contexte et enjeux de l'action sociale intercommunale pour le projet global du territoire

- La loi NOTRe et ses conséquences sur le devenir des compétences sociales
- Champs d'intervention des CCAS/CIAS, gouvernance et partenaires

Auto-diagnostic de la situation sociale du territoire issu de la fusion

- Echanges sur les informations collectées en amont de la formation
- Atelier de travail en sous- groupe sur les ressources et difficultés à identifier
- Restitution des ateliers permettant de dégager les perspectives pour le territoire

Définir les orientations du projet social du nouveau territoire intercommunal

- Echanges sur les compétences sociales intercommunales à l'appui de la situation du territoire

3 MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et méthodologiques illustrés d'exemples centrés sur les besoins des participants
- Ateliers de co-construction fondés sur l'analyse du/des diagnostic(s) des territoires
- Livrable stagiaire : synthèse technique et juridique / recueil d'actes juridiques types

DURÉE

7,5 heures de formation

LIEU

Sur site

INTERVENANTES

Sophie SARAMITO,
consultante et formatrice en
questions sociales, expérience
de 19 ans en tant qu'élue

ou
Barbara PROVOST,
consultante et formatrice en
développement territorial,
expérience de 9 en tant qu'élue

CONTACT

Carole PÉAN
Responsable de la formation
Tél.01 70 61 22 68
cpean@uncas.org

Laure BERTHON,
chargée de mission Réseau/Intercommunalité
lberthon@uncas.org

TARIF SUR DEVIS



● PROFESSIONNEL(LE)S
 Directeur(trice), managers

NOUVEAU : CONTRAINTES BUDGÉTAIRES ET POLITIQUES SOCIALES COMMENT FAIRE ?

1 OBJECTIFS

- Mesurer l'adéquation entre le service rendu et les moyens alloués
- Savoir concilier contraintes budgétaires et réponses sociales

2 CONTENU

- Quelle organisation pour quel budget ?
- Analyse des pratiques budgétaires et des fonctionnements organisationnels
- Mesurer les conséquences concrètes des contraintes financières sur l'action quotidienne des CCAS
- Identifier collectivement de nouveaux leviers de financement
- Analyser collectivement des leviers potentiels d'économie

3 MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports institutionnels et expérientiels
- Autodiagnostic
- Etude de cas
- Elaboration collective de solutions
- Témoignages et co-vision

LIEU

Paris - UNCCAS

DURÉE

1 jour

DATES

J1 de 10h00 à 17h00
 J2 de 09h00 à 16h30
 30 septembre 2019

CONTACT

Carole PÉAN
 Responsable de la formation
 Tél.01 70 61 22 68
 cpean@unccas.org

formation@unccas.org

PRÉREQUIS

Aucun

INTERVENANT

Nathalie BENARD

TARIFS PAR STRATES DE POPULATION

5 000 habitants et < : 215 €
 5 000 à 20 000 habitants : 320 €
 > à 20 000 habitants : 395 €

 ÉLU(E)S

 PROFESSIONNEL(LE)S

Elu(e), administrateur(trice), directeur(trice), agent, service financier des collectivités

COMPRÉHENSION DU BUDGET CCAS/CIAS

1 OBJECTIFS

- Connaître les éléments indispensables à la compréhension et au pilotage du budget du CCAS/CIAS
- Se familiariser avec les termes de la comptabilité publique

2 CONTENU

- La comptabilité du CCAS/CIAS : classement des dépenses et des recettes, distinction de l'ordonnateur et du comptable, contrôle
- Le budget du CCAS/CIAS : principes budgétaires généraux, chronologie budgétaire, budget principal et budgets annexes, normes comptables (identification, objectifs, spécificités)
- La mécanique financière : liens entre les sections, solde de gestion, autofinancement

3 MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques illustrés d'exemples
- Échanges entre participants
- Exercices de lecture de budget

PRÉREQUIS

Aucun

LIEU

Paris - UNCCAS

DURÉE

1 jour

DATES

*De 10h00 à 17h00
13 juin 2019*

CONTACT

Carole PÉAN
Responsable de la formation
Tél.01 70 61 22 68
cpean@unccas.org

formation@unccas.org

INTERVENANT

Francis PRIOR

TARIFS PAR STRATES DE POPULATION

5 000 habitants et < : 215 €
5 000 à 20 000 habitants : 320 €
> à 20 000 habitants : 395 €

COLLECTION "LES INDISPENSABLES"
DE L'ACTION SOCIALE LOCALE

25€

Budgets & Comptabilités

des établissements sociaux
et des services médico-sociaux gérés par les CCAS/CIAS

INSTRUCTION M22

ESSMS

unccas

Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale



ÉLU(E)S



PROFESSIONNEL(LE)S

Elu(e), directeur(trice), responsable de services

FORMATION ACTION : LES RÈGLES DE LA COMMUNICATION POSITIVE : ÊTRE ACTEUR DE SA COMMUNICATION

1 OBJECTIFS

- Être capable de communiquer de façon dynamique et productive avec ses interlocuteurs
- Savoir adapter sa communication pour mieux communiquer avec les collaborateurs et les usagers

2 CONTENU

Être acteur de sa communication : comment adopter la bonne posture

- Donner envie (ou renvoyez la bonne image/ image positive) : identifiez ses lacunes et travailler ses atouts
- Utiliser son corps pour faciliter la mémorisation de son message

Renforcer la structure de son message : gagner en charisme en situation déstabilisante

- Utiliser les structures redondantes
- Alternier messages courts et messages longs
- Provoquer attention et intérêt de votre auditoire : travailler les 3 registres du communicant

Gagner en répartie : comment répondre avec impact et assurance

- Régler son décodeur : comment capter le langage de l'autre ?
- Améliorer sa capacité relationnelle : comment concilier besoins des usagers et nécessités politiques ?
- Ne pas se laisser faire : comment éviter les pièges et répondre avec conviction

3 MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Méthode active, interactive et pratique
- Utilisation des situations issues des situations professionnelles vécues des participants.
- Exercices de prise de parole persuasive individuelle
- Exercices de joutes verbales, de concentration, de contradiction et déstabilisation
- Exercices filmés pour mesurer les progrès
- Remise d'un livret des règles de base du communicant : repérage individuel et recommandations personnalisées
- Possibilité de faire un JOUR de formation à J+ 2 mois pour un retour d'expérience

PRÉREQUIS

Aucun

LIEU

Paris - UNCCAS

DURÉE

2 jours

DATES

J1 de 10h00 à 17h00
J2 de 09h00 à 16h30
18 et 19 novembre 2019

CONTACT

Carole PÉAN
Responsable de la formation
Tél.01 70 61 22 68
cpean@unccas.org

formation@unccas.org

INTERVENANT

Isabelle MICOTTIS

TARIFS PAR STRATES DE POPULATION

5 000 habitants et < : 325 €
5 000 à 20 000 habitants : 495 €
> à 20 000 habitants : 595 €

PROFESSIONNEL(LE)S

Directeur(trice), responsable de CCAS en charge de la préparation et de l'exécution du budget du CCAS

BUDGET ET COMPTABILITÉ DES CCAS : LA M14

1 OBJECTIFS

- Connaître le cadre comptable et les procédures budgétaires du CCAS
- Maîtriser la gestion financière du CCAS
- Comprendre le budget et ses mécanismes

2 CONTENU

Le cadre général

- Organisation de la comptabilité (classes, chapitres, comptes)
- Fonctionnement de la comptabilité : comptabilité en partie double
- Séparation de l'ordonnateur et du comptable
- Comptabilité budgétaire

Rythme et principes budgétaires

- Principes de présentation
- Principes d'adoption budgétaire
- Débat d'orientation budgétaire
- Budget primitif, décisions modificatives
- Compte administratif et résultat de l'exercice

Présentation et fonctionnement budgétaires

- Les quatre parties du document budgétaire
- Chapitres de la M14
- L'autofinancement
- Présentation de l'équilibre au budget primitif
- Résultat de l'exercice
- Affectation du résultat

3 MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques
- Outils méthodologiques
- Cas pratiques

LIEU

Paris - UNCCAS

DURÉE

2 jours

DATES

J1 de 10h00 à 17h00
J2 de 09h00 à 16h30
5 et 6 juin 2019

CONTACT

Carole PÉAN
Responsable de la formation
Tél.01 70 61 22 68
cpean@unccas.org

formation@unccas.org

PRÉREQUIS

Aucun

INTERVENANT

Francis PRIOR

TARIFS PAR STRATES DE POPULATION

5 000 habitants et < : 325 €
5 000 à 20 000 habitants : 495 €
> à 20 000 habitants : 595 €

● **PROFESSIONNEL(LE)S**

Directeur(trice), responsable, professionnel de CCAS en charge de la préparation et de l'exécution du budget du CCAS

LA M14 : MODULE PERFECTIONNEMENT

1 OBJECTIFS

- Approfondir ses connaissances en gestion financière du CCAS
- Maîtriser le jeu des écritures
- Perfectionner sa pratique

2 CONTENU

- Les écritures de cessions d'actifs
- Les écritures de fin d'exercice
- Les écritures d'affectation du résultat

3 MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques
- Outils méthodologiques
- **Travail à partir de cas pratiques apportés pas les stagiaires et adressés impérativement 1 semaine avant le début de la formation**

PRÉREQUIS

 Avoir de solides connaissances en comptabilité M14 et/ou avoir suivi la formation sur "Budget Et comptabilité des CCAS : La M14"

LIEU

Paris - UNCCAS

DURÉE

1 jour

DATES

De 10h00 à 17h00
7 juin 2019

CONTACT

Carole PÉAN
Responsable de la formation
Tél.01 70 61 22 68
cpean@unccas.org

formation@unccas.org

INTERVENANT

Francis PRIOR

TARIFS PAR STRATES DE POPULATION

5 000 habitants et < : 215 €
5 000 à 20 000 habitants : 320 €
> à 20 000 habitants : 395 €

● PROFESSIONNEL(LE)S
Professionnels de terrain et encadrants intermédiaires

OPTIMISER SES ECRITS PROFESSIONNELS EN RESPECTANT LE SECRET PROFESSIONNEL

1 OBJECTIFS

- Lever ses freins vis-à-vis de l'écrit
- Identifier le ou les informations importantes/pertinentes
- Savoir construire son message
- Connaître les conséquences de ses écrits professionnels (obligations de secret professionnel)

2 CONTENU

Les écrits d'information

- Les écrits de transmission
- Les signalements et les informations préoccupantes
- La prise de note et les comptes-rendus (de réunion, d'entretien, de visite, etc.)

Le type d'écrit à travailler sera déterminé en amont des journées (ou au début de celles-ci), et à partir des productions apportées par les stagiaires. Dans tous les cas, il s'agira de créer une progression des exercices (en partant de là où en sont les stagiaires) afin de :

- Distinguer les faits de l'interprétation
- Distinguer les détails anodins des détails signifiants
- Être en mesure d'argumenter à l'écrit comme à l'oral, de prendre en notes, etc.
- Identifier ses idées, les regrouper, les structurer et les articuler
- Se servir de mots de liaison ou de coordination à bon escient, écrire en phrases courtes et concises (aller droit à l'information), adapter son écrit à l'interlocuteur

Le cadre légal et juridique lié aux écrits professionnels :

- le droit des usagers,
- la notion d'information à caractère secret
- l'obligation de confidentialité et de secret professionnel
- les notions d'informations partagées et de secret partagé
- la responsabilité des auteurs d'écrits professionnels

3 MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Présentation, mobilisation et manipulation de techniques, d'outils et de modèles
- Travaux de groupe, par deux et individuels
- Travail de réécriture de ses propres écrits
- Apports théoriques (cadre légal)
- **Apporter des écrits professionnels dont les stagiaires sont auteurs ou co-auteurs**

PRÉREQUIS

Aucun

LIEU

Paris - UNCCAS
UDCCAS

DURÉE

2 jours

DATES

J1 de 10h00 à 17h00
J2 de 09h00 à 17h00
7 et 8 février 2019

CONTACT

Carole PÉAN
Responsable de la formation
Tél.01 70 61 22 68
cpean@unccas.org

formation@unccas.org

INTERVENANT

Anne-Sophie HOSKING

TARIFS PAR STRATES DE POPULATION

5 000 habitants et < : 325 €
5 000 à 20 000 habitants : 495 €
> à 20 000 habitants : 595 €



ÉLU(E)S



PROFESSIONNEL(LE)S

Elus et DGS / DGA / Cadres

NOUVEAU - CONSTRUIRE UNE STRATÉGIE DE RÉPONSE À L'INCLUSION NUMÉRIQUE SUR SON TERRITOIRE

1 OBJECTIFS

- Comprendre les enjeux et impacts liés à l'inclusion et à la médiation numérique
- Définir la nouvelle relation à l'utilisateur, à l'administré
- Construire une méthode d'inclusion numérique adaptée à son territoire (pilotage, gouvernance, partenaires, moyens humains et financiers, aspects logistiques et matériels)

2 CONTENU

La dématérialisation des services publics bouscule les organisations des CCAS et questionne les pratiques de l'accompagnement et ses modes de suivi.

3 MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Basée sur l'approche maïeutique, la formatrice fait réfléchir et alimente les réflexions menées.
- Apporte des données de contexte, des données locales
- Fait formaliser les ressources du territoire dans le champ de l'inclusion numérique et de la médiation numérique : liste de partenaires, cartographie...
- Travaille à la définition de fiches de poste

PRÉREQUIS

Aucun

LIEU

Paris - UNCCAS

DURÉE

1 jour

DATES

10h00 à 17h00
15 mars 2019

CONTACT

Carole PÉAN
Responsable de la formation
Tél.01 70 61 22 68
cpean@unccas.org

formation@unccas.org

INTERVENANT

Nathalie BENARD

TARIFS PAR STRATES DE POPULATION

5 000 habitants et < : 215 €
5 000 à 20 000 habitants : 320 €
> à 20 000 habitants : 395 €



PROFESSIONNEL(LE)S

Travailleurs sociaux et agents, 1er accueil, instructeurs des aides

NOUVEAU - INCLUSION NUMERIQUE : COMMENT ACCOMPAGNER L'USAGER

1 OBJECTIFS

- Comprendre les enjeux et les impacts du numérique dans un contexte social et plus particulièrement dans le rôle du travailleur social
- Dans l'accompagnement : définir sa place de "médiateur" numérique et savoir la transformer en opportunité
- Intégrer des postures pédagogiques et des outils d'accompagnement pour faciliter la prise en main de l'environnement numérique par l'utilisateur

2 CONTENU

Les enjeux du numérique en France : son évolution, ses impacts, son usage

- Le contexte social territorial
- Le contexte d'accompagnement social

Comment structurer son accompagnement pour mobiliser à l'usage numérique

- Le cadre juridique
- Diagnostic des freins et leviers dans le parcours numérique d'accès au droit de l'utilisateur
- La posture : enclencher la capacité de l'utilisateur à réaliser des démarches e-administratives par soi-même avec sécurité : faire avec, faire-faire

3 MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Basée sur l'approche maïeutique, la formatrice fait réfléchir et alimente les réflexions menées.
- Travaille à la définition des postures et d'une trame d'entretien

PRÉREQUIS

Être en contact avec l'utilisateur, maîtriser l'outil informatique et son environnement

LIEU

Paris - UNCCAS
UDCCAS

DURÉE

1 jour

DATES

J1 de 10h00 à 17h00
J2 de 09h00 à 17h00
14 mars 2019

CONTACT

Carole PÉAN
Responsable de la formation
Tél.01 70 61 22 68
cpean@unccas.org

formation@unccas.org

INTERVENANT

Nathalie BENARD

TARIFS PAR STRATES DE POPULATION

5 000 habitants et < : 325 €
5 000 à 20 000 habitants : 495 €
> à 20 000 habitants : 595 €

Béatrice BANSART, formatrice et coach professionnel certifié en management dans le champs médico-social, membre de l'association européenne de coaching EMCC. Directrice du syndicat Intercommunal à vocation unique (92).

Alexis BARON, directeur adjoint de la santé et de l'autonomie dans un Conseil départemental, ancien directeur adjoint d'un CCAS, docteur en administration publique.

Khaled BELMEKKI, formateur, consultant spécialisé dans les ESMS, ancien directeur de structures, présidence-autonomie et SAD, directeur certifié de l'école des hautes études en santé publique.

Nathalie BENARD, formatrice, directrice générales des Services de la ville de Fleury les Aubray, D.E.A en Sciences politiques et Droit public.

Hélen BURNICHON, formatrice, ex-Directrice adjointe du CCAS d'Evian les Bains, maîtrise en Psychologie du Travail et des organisations.

CCAH, Comité National Coordination Action Handicap, association reconnue d'utilité publique depuis 1971 dans le secteur du handicap, qui rassemble tous les groupes de protection sociale, des mutuelles, des entreprises, des comités d'entreprises et les principales associations nationales représentatives du handicap.

Alain COUDERC, avocat au barreau de Lyon depuis 1993, spécialisé dans la défense des droits de l'homme et des plus démunis, en matière de logement, droits sociaux, droit au séjour.

Soumia DUBREUIL - MEKKAOUI, formatrice et chargée d'enseignement vacataire en droit administratif. Chef de service juridique et des assemblées de la ville de Rouen. Diplômée du Master II en Droit Public.

Adeline FIRMIN, avocate au Barreau de Lyon, a été juriste pendant 5 ans dans une association œuvrant auprès des personnes en difficulté de logement, a participé au groupe de travail organisé par l'UNCCAS en 2016.

Idrissia GHOUDANE, formatrice, directrice du CCAS de Fâches Thumesnil.

Anne-Sophie HOSKING, consultante en intervention sociale et médico-sociale.

Christine LESOUDEER, formatrice, consultante. Evaluatrice externe & interne AFNOR. Directrice du CCAS de Fougère.

Pascal LOVICONI, accointance, conseil et formation en partenariats entreprises – associations et collecte de dons. Soutient de nombreux acteurs d'intérêt général dans la construction et l'évolution de leurs stratégies partenariales. Membre de l'AFF ((Association Française des Fundraisers).

Marie MAQUAIRE, consultante et formatrice en relation humaine spécialisée en centre médicaux sociaux, a dirigé 5 maisons de retraite, diplômée du CNAM en psychologie d'entreprise, CNAM organisation du travail, IAE et gestion Etablissements.

Raphaëlle MESSINA, consultante et formatrice en ingénierie sociale et diagnostics de territoires.

Isabelle MICOTTIS, formatrice et coach en communication et prise de parole, formatrice à l'école du barreau de Paris, H.E.C Paris. Comédienne et metteur en scène.

Francis PRIOR, cabinet OCP, ancien cadre de collectivité territoriale.

Barbara PROVOST, consultante en développement territorial et formatrice pour adulte : protection de l'enfance, développement territorial, méthodologie de projets, évaluation, méthodologies d'intervention en travail social, etc. Ancienne élue locale et membre du bureau municipal. Diplômée en Maîtrise "Politique et Action Publique".

Sophie SARAMITO, consultante et formatrice en questions sociales, expérience de 7 ans en tant que vice-présidente de CCAS. Vice-présidente d'une communauté d'agglomération depuis 2014.

Eric TERY, consultant formateur dans le champ social, directeur de l'action sociale petite enfance à Grenoble, D.U de Gérontologie, D.E.S.S "gestion des services de santé".

URIOPSS (Union Régionale Interfédérale des Ouvres et Organismes Privés non lucratifs Sanitaires et Sociaux), soutien à la vie associative, politiques de solidarité et de santé, décentralisation, emploi et formation professionnelle, politiques européennes.

Jean VINATIER, formateur, diagnostic, conseil auprès des services publics, RH, management, organisation, qualité.

Jérôme WEINHARD, chargé de mission juridique à la Fédération Nationale des Associations Solidaires d'Action avec les Tsiganes et les Gens du voyage. Médiateur accueil des Gens du voyage en Sarthe.

Nora OURRAD, formatrice, responsable du pôle Action sociale de la C.A.F de l'Oise, ex chef de service du pôle social du CCAS de Seine saint Denis.

Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale
11 rue Louise Thuliez, 75019 Paris
Tél. : 01 53 19 85 50 - Fax : 01 53 19 85 51
E-mail : contact@unccas.org
www.unccas.org
Retrouvez-nous sur  unccas et suivez-nous sur  @unccas

OFFRE PRÉFÉRENTIELLE CCAS CUMULEZ LES FORMATIONS !

Dés la 4^{ème} formation par CCAS/CIAS dans une même année, bénéficiez de 25% de réduction sur le tarif d'inscription.

Remise de 25%

Pour plus de renseignements, contactez nos services :

01 70 61 22 68

formation@unccas.org

